

**PORTANT MODIFICATION DES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
DES FORMATIONS PORTÉES PAR L'IAE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-09-24-03 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 - 2020 ;

Vu la délibération à distance n°2020-04-06-06 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur le Plan de continuité pédagogique dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

ARRETE

les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) 2019 – 2020 modifiées, telles que jointes en annexe, pour les formations suivantes, portées par l'IAE Clermont Auvergne :

- LICENCE Gestion
- LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, Banque, finance : chargé de clientèle
- LICENCE PROFESSIONNELLE Commerce et distribution
- LICENCE PROFESSIONNELLE Management des activités commerciales
- LICENCE PROFESSIONNELLE Logistique et pilotage des flux
- LICENCE PROFESSIONNELLE Management et gestion des organisations
- LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière
- LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la GRH : Assistant
- MASTER Gestion de production, logistique, achats
- MASTER Management stratégique
- MASTER Comptabilité-Contrôle-Audit
- MASTER Gestion des ressources humaines
- MASTER Finance
- MASTER Marketing, Vente

Fait à Clermont-Ferrand, le 16/04/2020

Le Président

Mathias BERNARD

Clermont
Auvergne

- Transmis au contrôle de légalité le 16/04/2020

- Publié le 16/04/2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



AUVERGNE

École Universitaire
de Management

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES
CONNAISSANCES**

Année universitaire 2019 – 2020

Modifiées suite au Covid19

Licence Gestion

Mesures spécifiques liées au confinement

Le confinement impose d'utiliser uniquement des modes d'évaluation à distance. Ces évaluations peuvent être effectuées soit à travers l'Espace Numérique de Travail (noté A), soit sous la forme d'un oral (O). Les deux options sont conservées pour les épreuves de la 2ème chance pour pouvoir s'adapter aux effectifs concernés dans chaque matière (notation "O ou A").

En cas de test sur l'ENT en temps contraint, une procédure d'appel numérique sera effectuée 30 minutes avant le début du test pour permettre la connexion du maximum d'étudiants. De plus, une épreuve de remplacement sous la forme d'un oral sera proposée aux étudiants qui n'ont finalement pas pu se connecter ou effectuer le test dans des conditions normales.

L'oral à distance peut être réalisé en visioconférence ou par téléphone.

Les étudiants sont informés de la forme précise de chaque évaluation et du calendrier au plus tard 15 jours avant les épreuves.

Au niveau du semestre 4, à défaut de note en évaluation initiale en provenance d'une matière choisie dans le catalogue des UE libres, la note d'anglais des affaires du semestre 4 sera reportée sur l'UE 4 B2 UE libre (bloc transversal). En deuxième chance, dans ce cas, l'étudiant pourra repasser l'épreuve d'anglais des affaires si nécessaire pour le UE 4 B2 UE libre.

Au niveau du semestre 6 des parcours Comptabilité Finance, Comptabilité Finance Langues Vivantes, Management, Management Langues Vivantes et Business Administration, à défaut de note en évaluation initiale en provenance d'une matière choisie dans la liste des cours à choix, la note d'anglais des affaires du semestre 6 sera reportée sur le cours à choix de l'UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal). En deuxième chance, dans ce cas, pour le cours à choix, l'étudiant pourra repasser l'épreuve d'anglais des affaires si nécessaire.

Les modifications gérées par la Licence Gestion sont mises en **couleur jaune** ci-dessous et celles gérées par l'Ecole de Droit en **couleur bleue**.

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion – Parcours standard	Crédits	Coef . Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2 ^{nde} chance				
			Type de contrôle	% EvC / EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 1	30													
UE 1 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18													
Introduction à l'économie	6	6	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Mathématiques 1 : indices et analyse	6	6	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Cours selon parcours :														
Grandes fonctions de l'entreprise	6	6	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Main functions of the firm	6	6	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 1 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Modalité 1 : Outils et Méthodes														
Méthode du travail universitaire	4	4	EVC		2	E ou O ou M		1	M		1	A ou O	**	
Anglais de conversation	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Modalité 2 : Aides personnalisés Réopass	6	6	EVC		2	E ou O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**	
Modalité 3 : Aides personnalisés Remédiation														
Remédiation	4	4	EVC		2	E ou O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**	
Anglais de conversation	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 1 C Compétences complémentaires en Gestion	6													
Fondements de la Gestion Ressources Humaines	2	2	EVT		1	E	1h				1	A ou O	**	
Jeux d'entreprise	2	2	EVC		2	E ou M		1	A ou O		1	A ou O	**	
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 1 C Compétences complémentaires en Economie	6													
Histoire des organisations et des faits économiques	2	2	EVT		1	E	1h				1	A ou O	**	
Economie et institutions européennes	2	2	EVT		1	E	1h				1	A ou O	**	
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	

UE 1 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Qu'est-ce que le droit ?	2	2	EVT		1	E	1h				Epreuve unique		
Introduction au droit privé	2	2	EVT		1	E	1h				A ou O**		
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 1 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Introduction à la sociologie	2	2	EVT		1	E	1h				Epreuve unique		
Introduction à la science politique	2	2	EVT		1	E	1h				A ou O**		
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 1 C Compétences en Arbitrage sportif	6												
Fondements de la Gestion Ressources Humaines	2	2	EVT		1	E	1h				1	A ou O	**
Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	3	EVC		2	M		1	M		1	M	
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	1	1	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 1 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		4	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Langues au choix :		8											
Allemand		8	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol		8	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC / EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
Semestre 2															
UE 2 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18														
Système d'information comptable	5	5	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Mathématiques et Statistiques descriptives	5	5	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Microéconomie 1 : Marchés et prix	4	4	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Cours selon parcours :															
Macroéconomie 1 : Grandes Fonctions	4	4	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Macroeconomics1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	EVC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**		
UE 2 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6														
Cours selon modalités pédagogiques															
Modalité 1 : Outils et Méthodes															
Anglais de conversation renforcé	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Cours selon parcours :															
Outils et usages numériques	4	4	EVC		2	E ou TP		1	A ou O		1	A ou O	**		
Ingresando en el mundo profesional	4	4	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Erste Schritte ins Berufsleben	4	4	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Modalité 2 : Aides personnalisés Réopass															
Réopass	3	3	EVC		2	E ou O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**		
Informatique et Préparation à la certification PIX	3	3	EVC		2	E ou TP		1	A ou O		1	A ou O	**		
Modalité 3 : Aides personnalisés Remédiation															
Anglais de conversation	1	1	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**		
Informatique et Préparation à la certification PIX	3	3	EVC		2	E ou TP		1	A ou O		1	A ou O	**		
Remédiation	2	2	EVC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**		
UE 2 C Compétences complémentaires en Gestion	6														

Principes de Management	4	4	EVT		1	E	2			1	A ou O	**
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E	1	A ou O		1	A ou O	**
UE 2 C Compétences complémentaires en Economie (QC)												
Grands problèmes économiques contemporains	4	4	EVT	Epreuve unique Anglais A ou O						Epreuve unique Anglais A ou O **		
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC									
UE 2 C Compétences complémentaires en Droit												
Droit civil 1 (Droit de la famille)	2	2	EVT	Epreuve unique Anglais A ou O						Epreuve unique Anglais A ou O **		
Organisation administrative et juridictionnelle	2	2	EVT									
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC									
UE 2 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales												
Sociologie	2	2	EVT	Epreuve unique Anglais A ou O						Epreuve unique Anglais A ou O **		
Science politique	2	2	EVT									
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC									
UE 2 C Compétences en Arbitrage sportif												
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3	EVC		2	M ou O	1	A ou O		1	A ou O	**
Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	EVC et EVT	50%/50%	2	E ou O ou A	1	A ou O		1	A ou O	**
UE 2 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion												
Business English		4	EVC		2	O ou E	1	A ou O		1	A ou O	**
Langues au choix :												
Allemand		6	EVC		2	O ou E	1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol		6	EVC		2	O ou E	1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EVC		2	O ou E	1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :												
Computing and Digital Uses		2	EVC		2	E ou TP	1	A ou O		1	A ou O	**
Chinois (pour grands débutants)		2	EVC		2	O ou E	1	A ou O		1	A ou O	**
UE 2 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)												

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Licence Gestion– NIVEAU 2

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 3													
UE 3 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18												
Comptabilité de gestion	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Macroéconomie 2 : les politiques économiques	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Macroeconomics 2: Economic policy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Microéconomie 2 : Comportements microéconomiques	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Microeconomics 2: Producer and consumer behavior	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Probabilités 1	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Probability 1	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 3 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 3 C Compétences complémentaires en Gestion	6												
Communication	3	3	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
L'entreprise et ses marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
International Business	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**

UE 3 C Compétences complémentaires en Economie	6												
Economie du développement	3	3	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
L'entreprise et ses marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
International Business	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 3 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Droit civil 1 (Droit des obligations)	3	3	EvT		1	E	1h				Epreuve unique A ou O**		
Droit commercial	3	3	EvT		1	E	1h				Epreuve unique A ou O**		
UE 3 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Histoire des idées politiques	3	3	EvT		1	E	1h				Epreuve unique A ou O**		
Problèmes démographiques contemporains	3	3	EvT		1	E	1h				Epreuve unique A ou O**		
UE 3 C Compétences complémentaires vers une licence professionnelle	6												
Enseignements professionnalisants	6	6	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 3 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion													
Langues au choix		5											
Allemand			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :		4											
Business English		4	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Chinois (niveau HSK1)		4	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 4													
UE 4 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Economie financière	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Comptabilité approfondie	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Banques et marchés financiers	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
Banking and financial markets	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Probabilités 2 et compléments d'algèbre/d'analyse	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Probability 2 and additional topics in algebra and analysis	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Théorie des organisations	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 4 B1 Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	3												
Outils et usages numériques	3	3	EvC		2	E ou TP		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 4 B2 UE libre (bloc transversal)	3												
1 cours au choix dans le catalogue des UE libres (UE libre)	3	3											
Intelligence économique			EvT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
Anglais de conversation (annualisé)			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Engagement associatif													
Culture													
Sport													
Autre (catalogue des UE libres)													

UE 4 C Compétences complémentaires en Gestion	6												
Fondements du marketing	3	3	EVT		1	E	1,5h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Gestion de Production	3	3	EVT		1	E	2h				1	A ou O	**
Creando una empresa	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Das Unternehmen und sein Umfeld	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 4 C Compétences complémentaires en Economie	6												
Microéconomie 3 : équilibre général et bien être, économie industrielle	3	3	EVT		1	E	2h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :	3	3											
Economie régionale et aménagement du territoire	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Creando una empresa	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Das Unternehmen und sein Umfeld	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 4 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Droit civil 2	3	3	EVT		Neutralisation par Ecole Droit					Neutralisation par Ecole Droit			
Droit budgétaire	3	3	EVT		Neutralisation par Ecole Droit					Neutralisation par Ecole Droit			
UE 4 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Sociologie de l'Etat et de l'Administration	3	3	EVT		Neutralisation par Ecole Droit					Neutralisation par Ecole Droit			
Sociologie du travail et des organisations	3	3	EVT		Neutralisation par Ecole Droit					Neutralisation par Ecole Droit			
UE 4 C Compétences complémentaires vers une licence professionnelle	6												
Enseignements professionnalisants	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Projet tutoré stage	3	3	EvC		2	O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 4 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Leadership		2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Langues au choix		4											
Allemand			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :		3											
Anglais de conversation		3	EvC		2	O ou E			A ou O		1	A ou O	**

Chinois (niveau HSK1)		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 4 C Compétences en Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE)	2	2	EvC		2	M		1	M		1	M	
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	**
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	EvC et EvT	50%/50%	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A		1	O ou A	**
UE 4 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
ECTS Semestre 4													

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Comptabilité Finance

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

Semestre 5

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18													
Droit social	4	4	EvT		1	E ou A°	2h				1	A ou O°	**	
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	
Cours selon modalité pédagogique :														
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Cours selon modalité pédagogique :														
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M		
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	
UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6													
Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	A ou O°	**	
Cours selon modalité pédagogique :														
Politique et actualité économique	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	A ou O°	**	
International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	

Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	24												
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E ou A°	2h			1	A ou O°	**	
Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**	
Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**	
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
Fiscalité 2	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**	
Cours selon modalité pédagogique :													
Finance d'entreprise	4	4	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
Financial Accounting	4	4	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
Cours selon modalité pédagogique :													
Mathématiques financières	4	4	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique à la Comptabilité Finance	2	2	EvC		2	E ou TP		1	A ou O*	1	A ou O	**	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	1	1	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
Cours au choix :													
Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**	
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O	1	A ou O	**	
Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O	1	A ou O	**	
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O	1	A ou O	**	
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

**** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

A° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivants sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention droit en première inscription : au semestre 5, les EC 1 et EC 2 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B, les EC2 et EC 3 de l'UE 5C1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit. Au semestre 6, les EC1, EC4 et EC7 de l'UE 6A, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Droit
- mention économie en première inscription : au semestre 5, l'EC 3 de l'UE 5A est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Statistique Inférentielle du semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5A et l'EC 2 de l'UE 5B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 5C1 est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. Au semestre 6, les EC 6 et EC7 de l'UE 6A sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 4 de l'UE 6A et l'EC 2 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Projet Personnel Professionnel du semestre 6 de la mention Economie.

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 5														
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18													
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**	
Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Social issues and trends	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Cours au choix :	3	3												
Project Management	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6													
Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**	
International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 5 C3 Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)														
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	

Cours au choix		3											
Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix		3											
Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

Semestre 6

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	24												
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Fiscalité 2	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**

Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique à la Comptabilité Finance (TD en anglais)	2	2	EvC		2	E ou TP		1	A ou O *		1	A ou O	**
Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :	3	3											
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Microfinance and social performance	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Langues - au choix		6											
Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes A* Machine

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 5														
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18													
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**	
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	

Cours selon parcours :													
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Arbitrage	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Politique et actualité économique	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	24												
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

Fiscalité 2	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Finance d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :													
Mathématiques financières	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 B Compétences en Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	2	2	EvC		2	M		1		M	1	M	
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	EvC		2	Mou O		1		Mou O	1	M ou O	
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	EvC et EvT	50% / 50%	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1	O ou A	
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Management

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 5														
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18													
Droit social	4	4	EvT		1	E ou A°	2h				1	A ou O°	**	
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	
Cours selon modalité pédagogique :														
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Cours selon modalité pédagogique :														
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M		
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	
UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6													
Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	A ou O	**	
Complément Gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	A ou O°	**	
Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°		1	A ou O°	**	

Semestre 6												
UE 6 A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	24											
Gestion financière	2	2	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**
Marketing opérationnel	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	EvT		1	E	2h			1	A ou O	**
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**
Management des PME	3	3	EvC		2	E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**
Cours selon modalité pédagogique :												
Principes de la relation client	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6											
Informatique appliquée au Management Marketing	2	2	EvC		2	E		1	A ou O	1	A ou O	**
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	1	1	EvC		2	O ou E ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**
Cours au choix :	3	3										
Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M ou A°		1	A ou O°	1	A ou O°	**
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O	1	A ou O	**
Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O	1	A ou O	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O	1	A ou O	**
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)												
Stage de 4 semaines à 12 semaines												

**** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes**

A* Machine

A° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivants sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention droit en première inscription : au semestre 5, les EC 1 et EC 2 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B, l'EC 3 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit. Au semestre 6, les EC1, EC6 et EC7 de l'UE 6A, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Droit

- mention économie en première inscription : au semestre 5, l'EC 3 de l'UE 5A est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Statistique Inférentielle du semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5A et l'EC 2 de l'UE 5B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie. Les EC 3 et EC 4 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. Au semestre 6, les EC 1 et EC7 de l'UE 6A sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 6 de l'UE 6A et l'EC 2 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Projet Personnel Professionnel du semestre 6 de la mention Economie.

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Management Langues Vivantes

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Social issues and trends	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :	3	3											
Project Management	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	A ou O	**
International Business communication	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 C3 Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix		3											
Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1		**

Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix		3											
Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	24												
Gestion financière	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Marketing opérationnel	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Tools of international trade and logistics	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Management des PME	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique appliquée au Management Marketing	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) / Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :	3	3											

Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
International marketing	3	3	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Langues - au choix		6											
Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Management option Arbitrage sportif

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon modalité pédagogique :													
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon modalité pédagogique :													
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Arbitrage	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	A ou O	**
Complément Gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	24												
Gestion financière	2	2	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Marketing opérationnel	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Management des PME	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon modalité pédagogique :													
Principes de la relation client	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE6 B Compétences en Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE)	2	2	EvC		2	M		1		M	1	M	
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	EvC		2	Mou O		1		Mou O	1	M ou O	
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	EvC et EvT	50% / 50%	2	E ou O ou A		1		E ou O ou A	1	O ou A	
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

Licence Gestion– NIVEAU 3

Parcours Business Administration

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Business Administration	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Duré e des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Fundamental skills in Accounting, Finance, Management (bloc fondamental)	18												
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Fundamentals of sales	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 B Skills in relationship and linguistics (bloc transversal)	6												
Business Game	2	2	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Social issues and trends	1	1	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours au choix :	3	3											
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
Project Management	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 C3 Complementary skills in Accounting, Finance, Management (bloc complémentaire)	6												
International Business communication	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
International Business Export	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 5 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :		3											
Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Cours selon parcours :		3											
Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**

LICENCE 3ème année Business Administration	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 6														
UE 6 A Skills in Accounting, Finance, Management (bloc fondamental)	24													
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
International marketing	3	3	EvT		1	E	2h				1	A ou O	**	
Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Microfinance and social performance	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Tools of international trade and logistics	4	4	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 6 B Skills in relationship and linguistics (bloc transversal)	6													
Computing and Digital Uses	2	2	EvC		2	TP		1	A ou O		1	A ou O	**	
Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	A ou O		1	A ou O	**	
Cours au choix :	3	3												
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Fiscalité 2	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**	
UE 6 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)														

Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Langues - au choix		6											
Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	A ou O		1	A ou O	**
UE 6 D Professional Skills (Internship)													
Internship de 4 weeks to 12 weeks													

** En cas de QCM en ligne la durée est comprise entre 20 et 45 minutes, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2020 – 2021**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Assurance, banque, finance :
chargé de clientèle**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

JONVAUX Rodolphe, rodolphe.jonvaux@uca.fr, 04 73 17 77 29

Contact en scolarité :

Marion BERNARD, 04 73 17 77 64

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôles continus (EvC) et/ou par des examens terminaux (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- Le contrôle continu est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une

épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable De l'enseignement. Une seule session de substitution par EvC sera proposée.

- En cas d'absence au EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde session.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues ; les dernières évaluations continues en présence sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution sont prévues et peuvent être :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral) ;
- Des travaux à rendre en ligne ;
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées dans la matière ;
- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas) ;
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale.

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 10 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, si les conditions sanitaires le permettent.

UE 9 et UE 10 : il est prévu un mémoire écrit + une soutenance ; toutefois, la soutenance orale pourra être annulée si les conditions ne permettent pas un déroulement dans des conditions assurant la sécurité et l'équité entre les étudiants.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Alternance– Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et les périodes en entreprise, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et des périodes en entreprise.

Pour chaque semestre, une session initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à la première session, une seconde session d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, les périodes en entreprises et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle, mention : Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances										
			1 ^{ère} session				RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : La banque et le système bancaire EC 1 : Les fondamentaux de l'économie EC 2 : L'anglais bancaire et financier EC 3 : La gestion financière EC 4 : Les marchés de capitaux	9	2 2 3 2	EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2	E ou O E ou O E ou O E ou O		1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h	1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h
UE 2 : Environnement bancaire et les risques EC 1 : Le droit de la banque et de l'assurance EC 2 : La fiscalité des particuliers EC 3 : L'environnement international	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 2 2	E ou O E ou O E ou O		1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 3 : Déclencher les prises de consciences EC 1 : Déclencher les prises de conscience pour développer les bonnes pratiques de la relation client, acquérir les clés pour adapter la posture de communication selon les situations clients	3	3	EvT		1	O	40 mn	1	E	1 h	1	E	1 h
UE 4 : Qualifier les propos du client EC 1 : Pratiquer la découverte interactive et qualifier les projets du client et amorcer les solutions les plus adaptées	6	6	EvT		1	O	40 mn	1	E	1 h	1	E	1 h
UE 5 : Mémoire EC 1 : Mémoire de spécialité	3	3	M		1	M		1	M		-	-	-

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances												
			1 ^{ère} session					RSE avec aménagement d'examen			2 ^{ème} session				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 6 : Ouverture EC 1 : La méthodologie du mémoire, du projet et du rapport EC 2 : Les mathématiques financières EC 3 : Le système monétaire et financier EC 4 : la réglementation et la conformité EC 5 : Gestion de la relation Client	6	1 1 1 2 1	EvC EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2 2	A A A A A				1 1 1 1 1	E E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	1 1 1 1 1	E E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h
UE 7 : Conseiller et proposer des solutions EC 1 : Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation, remporter l'adhésion et assurer le suivi EC 2 : Identifier des solutions EC 3 : Traiter les besoins de financement	3	1 1 1	EvT EvT EvT		1 1 1	O E E	40 mn 3 h 30 3 h 30						1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 8 : Contribuer au résultat de son établissement EC 1 : Actionner les leviers de développement EC2 : Développer la satisfaction client EC3 : Contribuer à l'accroissement du PNB	3	1 1 1	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	2 h 2 h 2 h						1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 9 : Le projet tuteuré EC 1 : Mise en place d'une action spécifique	9	9			1	M ou M et S	20 mn								
UE 10 : Application des acquis EC 1 : alternance sur l'année universitaire	9	9			1	M ou M et S	15 mn								

ontrôle continu ; EvT : examen terminal

t ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif)

es épreuves de contrôle continu qui n'ont pas été déjà réalisées seront remplacées par des épreuves en ligne via l'ENT et messagerie UCA

et UE 10 : il est prévu un mémoire écrit + une soutenance ; toutefois, la soutenance orale pourra être annulée si les conditions ne permettent pas un déroulement dans des conditions assurant la sécurité et l'équité entre les étudiants.

REMARQUES : Calendrier de formation LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
 Il y a deux groupes G1 et G2 qui suivent cette formation avec chacun un calendrier spécifique

Semestre 1	
Réunion de rentrée	16 septembre 2019 G1 et 1 ^{er} octobre 2018 G2
Début des cours	16 septembre 2019 G1 et 30 septembre 2019 G2
Fin des cours	17 janvier 2020 G1 et 28 janvier 2020 G2
Début Vacances de Noël	Néant
Fin Vacances de Noël	Néant
Semestre 2	
Début des cours	10 février 2020 G1 et le 16 février 2020 G2
Fin des cours	22 mai 2020 G1 et 22 mai G2
Début Vacances d'Hiver	Néant
Fin Vacances d'Hiver	Néant
Début Vacances de Printemps	Néant
Fin Vacances de Printemps	Néant
Stage alterné	Néant
Date début stage alterné	Néant
Date fin stage alterné	Néant
Stage fin de formation	Néant
Date début stage	Néant
Date fin stage	Néant
Soutenance de stage au plus tard	Néant
Durée de stage alterné ou non	Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
Minimum	Néant
Maximum	Néant

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, banque, finance : chargé de clientèle



IAE Clermont Auvergne - School of Management
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex

Licence Professionnelle Assurance, banque, finance : chargé(e) de clientèle
Groupe 1
602 heures du 16 septembre 2019 au 31 Août 2020

09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020										
m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap		m ap										
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar					
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer					
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu					
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven					
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam					
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim					
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun					
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar					
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer					
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu					
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven					
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam					
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim					
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun					
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar					
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer					
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu					
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven					
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam					
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim					
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun					
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar					
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer					
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu					
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven					
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam					
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim					
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun					
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar					
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer					
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar				Dim		31			Ven		Lun		31						
		10,0	0,0		10,0	0,0			10,0	0,0		10,0	0,0			12,0	0,0		8,0	0,0		6,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		1,0		0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 602

Périodes en Entreprise possibles

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019-2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Commerce et distribution**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

COLOMBEL Lionel, lionel.colombel@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

- Parcours : Management du point de vente

Contact en scolarité :

FERNANDES DA-SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr, 04 73 17 78 31

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

En raison de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel seront complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée ou non** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

En raison de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Alternance – Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La Licence professionnelle Commerce et Distribution - Parcours Management du point de vente, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues dans l'UE 8 - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage ou alternance, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage ou alternance.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances et des compétences est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage, l'alternance et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle : Commerce et distribution

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Relations Ventes EC 1 : Techniques de négociation EC 2 : Droit de la consommation	6	6	3 3	EvC EvC		2 min 2 min	E	1h30		1 1	E E	1h 1h30	1 1	E E	1h 1h
UE 2 : Environnements Fournisseurs EC 1 : Gestion de production, approvisionnements, logistique EC 2 : Informatique	6	6	3 3	EvC EvC		2 min 2 min				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 3 : Management du Point de Vente EC 1 : Merchandising EC 2 : Marketing des services du Point de Vente EC 3 : Comptabilité, Contrôle de gestion appliqué au Point de Vente EC 4 : Gestion des Ressources Humaines EC 5 : Management et Animation d'équipes du Point de Vente EC 6 : Anglais du commerce S1	18		3 3 3 3 3 3	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance								
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.						
UE 4 : E-Commerce EC 1 : E-marketing EC 2 : Identité numérique	3	3			2 min						1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Gestion des relations commerciales EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation EC 2 : Comportement du consommateur	3	3			2 min						1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Management des Environnements du Point de Vente EC 1 : Analyse du marché de la Zone de Chalandise EC 2 : Stratégies de Distributeurs EC 3 : Environnement Multicanal EC 4 : Communication commerciale et promotion des ventes du Point de Vente EC 5 : Droit de la Distribution EC 6 : Anglais du commerce S2	6	6			2 min						1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Actions professionnalisées Projets Tuteurs EC 1 : Projets Tuteurs	9	9			1	M et S M	45 min				1	M et S M	45 min	-	-	-	-	-	-
UE 8 : Actions professionnalisées Alternance EC 1 : Alternance	9	9			1	M et S	45 min				1	M et S	45 min	-	-	-	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Commerce-Distribution

Semestre 1	
Réunion de rentrée	09 septembre 2019
Début des cours	09 septembre 2019
Fin des cours	31 janvier 2020
Début Vacances de Noël	22 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	07 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	1 ^{er} février 2020
Fin des cours	03 avril 2020
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	non
Stage fin de formation	non
Date début alternance	1/09/2019
Date fin alternance	30/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	20/09/2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Commerce et Distribution



IAE Clermont Auvergne - School of Management
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex

Licence Professionnelle Commerce Distribution - MANAGEMENT du POINT de VENTE (MPV) - Responsable Lionel COLOMBEL
420 heures du 9 septembre 2019 au 16 septembre 2020

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap			
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de Fan	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mar		Sam		1	Mar		
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer		
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu		
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven		
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mar		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mar		5	Sam		
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mar		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim		
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun		
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mar		Sam		8	Mar		
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer		
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu		
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven		
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mar		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mar		12	Sam		
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mar		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim		
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Pête Nat.	Ven		14	Lun		
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mar		Sam	Assomp.	15	Mar		
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer		
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu		
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven		
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mar		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mar		19	Sam		
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mar		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim		
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun		
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mar		Sam		22	Mar		
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer		
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu		
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven		
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mar		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mar		26	Sam		
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mar		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim		
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun		
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mar		Sam		29	Mar		
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu		Dim		30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer		
31	Mar		Jeu		Dim		31	Mar		Ven		Sam		31	Mar		Ven		Dim		31			Ven		Lun		31			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	Périodes universitaires	420,0	Périodes en Entreprises possibles dans le cadre de l'alternance	1/2 journée de soutenance en avril (projets tutorés) + 1/2 journée de soutenance en septembre reste du temps en entreprise
--	-------------------------	-------	---	--

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Management des activités commerciales**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BERTEL Sylvain; sylvain.bertel@uca.fr

Intitulés des parcours :

- *Parcours : Management des relations commerciales*

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine, amandine.gaume@uca.fr

BLANCHETON Magalie, magalie.blancheton@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

En raison de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel seront complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)

- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux DE maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux de maquettes pédagogiques en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En raison de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.

- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5. Alternance

La Licence professionnelle Management des Activités Commerciales - Parcours Management des Relations Commerciales, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (pendant les périodes entreprises du calendrier d'alternance) soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale de stage est de 3 mois (12 semaines) et au maximum de 4 mois (16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation:

Article 6.

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle Management des activités commerciales - Parcours : Management des relations commerciales

Semestre 1 :	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Relations Ventes EC 1 : Techniques de négociation EC 2 : Droit de la consommation	6														
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1h30		1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Environnements Fournisseurs EC 1 : Gestion de production, approvisionnements, logistique EC 2 : Informatique	6														
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Management des activités du Commerce International EC 1 : Anglais Commerce international EC 2 : Economie internationale EC 3 : Management responsable pour commerce international EC 4 : Sensibilisation à la variable culturelle et son management EC 5 : Construction d'offre et distribution international EC 6 : Administration des ventes et tableau de bord commerciaux EC 7 : Construction B to B	18														
		2	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	1h30			1	E	1h30	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : E-Commerce EC 1 : E-marketing EC 2 : Identité numérique	3	2 1	EvC EvC		2 Min 2 Min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE 5 : Construction des Relations Commerciales internationales EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation EC 2 : Comportement du consommateur	3	2 1	EvC EvC		2 Min 2 Min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE 6 : Management des spécificités du Commerce International EC 1 : Connaissance du client et du marché : analyse de données marchés EC 2 : Vente et suivi d'équipe : objectifs de négociation et de prospection EC 3 : Processus export, prospection de marché EC 4 : Anglais commerce international EC 5 : Environnements digitaux EC 6 : Communication	6	1 1 1 1 1 1	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 Min 2 Min 2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1 1 1	E E E E E E		1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h
UE 7 : Actions professionnalisées : Projet tuteuré EC 1 : Projet tuteuré	9	9	EvT		1	M et S	40 mn	1	M et S	40 mn	-	-	-	-
UE 8 : Actions professionnalisées : Stage EC1 : Stage	9	9	EvT		1	M et S	40 mn	1	M et S	40mn	-	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Management des Activités Commerciales Parcours Management des Relation Commerciales

Semestre 1	
Réunion de rentrée	9 septembre 2019
Début des cours	9 septembre 2019
Fin des cours	21 mars 2020
Début Vacances de Noël	néant
Fin Vacances de Noël	néant
Semestre 2	
Début des cours	30 mars 2020
Fin des cours	27 juin 2020
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	oui
Stage fin de formation	non
Date début alternance	1/09/2020
Date fin alternance	30/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	10/09/2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Management des Activités Commerciales Parcours Management des Relation Commerciales

LICENCE MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES -ANNEE 2019-2020
RESPONSABLE / S.BERTEL

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020							
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap						
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar			
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer			
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu			
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven			
5	Jeu		Sam		Mer		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mer		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam			
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim			
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun			
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar			
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer			
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu			
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven			
12	Jeu		Sam		Mer		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam			
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim			
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun			
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar			
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer			
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu			
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven			
19	Jeu		Sam		Mer		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mer		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam			
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim			
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun			
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar			
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer			
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu			
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven			
26	Jeu		Sam		Mer		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mer		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam			
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim			
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun			
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar			
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer			
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar				Dim		31			Ven		Lun		31				
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#REF!

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

Périodes en Entreprise possibles

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Logistique et Pilotage des flux**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE

sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés du parcours

Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine – amandine.gaume@uca.fr, 04.73.17.77.65

BOROT Sylviane – sylviane.borot@uca.fr, 04.73.17.77.26

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

En raison de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel seront complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux des maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

En raison de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance et Stage

La licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit un stage sous forme alternée ou sous forme non alternée d'une durée de 12 semaines minimum et de 14 semaines maximum, dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux – Parcours : Gestion de production et logistique intégrée

Semestre 1 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Enseignement général EC 1 : Animation d'équipe et communication EC 2 : Informatique et Outils web EC 3 : Economie Générale EC 4 : Anglais Professionnel	12	12			2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		4	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		4	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Méthodes générales EC 1 : Gestion de Projet Industriel EC 2 : Comptabilité d'entreprise EC 3 : Contrôle de Gestion	9	9				E ou O							
		3	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		3	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		3	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
						E ou O						E ou O	
UE 3 : Management Responsable & Commercial EC 1 : Management Responsable EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité EC 3 : Droit & Aspects Juridiques	9	9				E ou O							
		3	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		3	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		3	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Outils de pilotage de la Production EC 1 : Outils Maths Appliqués à la Gestion EC 2 : Gestion de Production EC 3 : Gestion des entrepôts & Réseaux de distribution EC 4 : Gestion des Stocks	3	6	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1						1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 5 : Management de la Chaîne Logistique EC 1 : Management logistique EC 2 : Marketing Industriel EC 3 : Cas ou Jeux d'entreprise (SAP) EC 4 : Achat & Gestion des Approvisionnements	3	6	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2						1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 6 : Projet tutoré (150 heures / étudiant) EC 1 : Projet tutoré	9	6	M ou S		1	M ou S	45 min	/	/	/	/	-	/
UE 7 : Alternance EC 1 : Alternance	15	9	M et S		1	M et S	45 min	/	/	/	/	-	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation de la Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 9 septembre 2019
Début des cours	Lundi 9 septembre 2019
Fin des cours	Samedi 14 Mars 2020
Début Vacances de Noël	Samedi 21 Décembre 2019
Fin Vacances de Noël	Lundi 06 Janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	Lundi 09 mars 2020
Fin des cours	30 Septembre 2020
Début Vacances d'Hiver	22 Février 2020
Fin Vacances d'Hiver	08 Mars 2020
Début Vacances de Printemps	18 Avril 2020
Fin Vacances de Printemps	03 Mai 2020
Début Stage alterné	Mercredi 01 Janvier 2020
Début Stage non alterné	Lundi 23 Mars 2020
Fin Stage	Vendredi 28 Août 2020
Date fin alternance	30 Septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	04 Septembre 2020

Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée



Ecole Universitaire de Management - IAE Auvergne
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex

Licences Professionnelles "Logistique & Pilotage des Flux" et "Management et Gestion des Organisations"
600 heures du 9 septembre 2019 au 30 septembre 2020

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020			
		m	ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap		ap	
1	Dim			Mar		Ven	Tous.																					
2	Lun			Mer		Sam																						
3	Mar			Jeu		Dim																						
4	Mer			Ven		Lun																						
5	Jeu			Sam		Mar																						
6	Ven			Dim		Mer																						
7	Sam			Lun		Jeu																						
8	Dim			Mar		Ven																						
9	Lun			Mer		Sam																						
10	Mar			Jeu		Dim																						
11	Mer			Ven		Lun	Armist.																					
12	Jeu			Sam		Mar																						
13	Ven			Dim		Mer																						
14	Sam			Lun		Jeu																						
15	Dim			Mar		Ven																						
16	Lun			Mer		Sam																						
17	Mar			Jeu		Dim																						
18	Mer			Ven		Lun																						
19	Jeu			Sam		Mar																						
20	Ven			Dim		Mer																						
21	Sam			Lun		Jeu																						
22	Dim			Mar		Ven																						
23	Lun			Mer		Sam																						
24	Mar			Jeu		Dim																						
25	Mer			Ven		Lun																						
26	Jeu			Sam		Mar																						
27	Ven			Dim		Mer																						
28	Sam			Lun		Jeu																						
29	Dim			Mar		Ven																						
30	Lun			Mer		Sam																						
31				Jeu																								
		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	

1/2 journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires	600,0
dont Enseignements Universitaires	
dont Projet Tutoré	

Périodes en Entreprise possibles

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence Professionnelle
Management et gestion des organisations**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE

sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés du parcours de la mention

Management des PME PMI

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine – amandine.gaume@uca.fr, 04.73.17.77.65

BLANCHETON Magalie – magalie.blancheton@uca.fr, 04.73.17.77.24

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

En raison de la pandémie liée au COVID19, les cours magistraux et/ou en TD en présentiel seront complétés pour assurer la continuité pédagogique, par des dispositifs pédagogiques à distance (en ligne sur la plateforme moodle ou par d'autres moyens), cours, exercices et activités encadrées, etc. Les étudiants doivent se connecter régulièrement et poursuivre le travail du semestre. Les étudiants n'étant pas en mesure de consulter les dispositifs en ligne se signalent auprès du responsable de formation le plus tôt possible.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux des maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

-l'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.

-En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée.

-En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du

SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

En raison de la pandémie liée au COVID19, l'évaluation en présence pourra être adaptée de la façon suivante :

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral).
- Des travaux à rendre en ligne.
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées.

La procédure doit garantir l'existence d'un délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification. Ce délai ne peut être inférieur à 2 semaines.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance et Stage

La licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit un stage sous forme alternée ou sous forme non alternée d'une durée de 12 semaines minimum et de 16 semaines maximum, dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la durée du confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), le responsable de formation pourra, dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de contrat d'alternance et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements de la licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI- Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Management et Gestion des Organisations Parcours Management des PME-PMI

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC / EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Enseignement général	12	12											
EC 1 : Animation d'équipe et communication		2											
EC 2 : Informatique et Outils web		4	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
EC 3 : Economie Générale		2	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
EC 4 : Anglais Professionnel		4	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
UE 2 : Méthodes générales	9	9											
EC 1 : Gestion de Projet Industriel		3	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
EC 2 : Comptabilité d'entreprise		3	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
EC 3 : Contrôle de Gestion		3	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
UE 3 : Management Responsable & Commercial	9	9											
EC 1 : Management Responsable		3	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité		3	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	
EC 3 : Droit & Aspects Juridiques		3	EvC		2 min	E ou O	1	O	1h	1	E ou O	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																				
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance													
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.										
UE 4 : Outils de Pilotage de la PME PMI EC 1 : Fiscalité EC 2 : Diagnostic Financier EC 3 : Initiation à la Conception des Systèmes d'Information EC 4 : Analyse de marché EC 5 : Economie d'entreprise	3	6																					
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		2	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
UE 5 : Management Opérationnel de la PME PMI EC 1 : Cas ou Jeux d'entreprise EC 2 : Création & Reprise d'entreprise EC 3 : GRH & Droit Social EC 4 : Management Commercial EC 5 : Gestion de la PME	3	6																					
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		1	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
		2	EvC		2 min	E ou O			1	O	1h	1	E ou O	1h									
UE 6 : Projet tutoré (150 heures / étudiant) EC 1 : Projet tutoré	9	6	M ou S		1	M ou S	45 min		/	/	/	-	-	/									
UE 7 : Alternance (expérience professionnelle) EC 1 : Alternance	15	9	M et S		1	M et S	45 min		/	/	/	-	-	/									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Management et Gestion des Organisations – Parcours Management des PME-PMI

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 9 septembre 2019
Début des cours	Lundi 9 septembre 2019
Fin des cours	Samedi 14 Mars 2020
Début Vacances de Noël	Samedi 21 Décembre 2019
Fin Vacances de Noël	Lundi 06 Janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	Lundi 09 mars 2020
Fin des cours	30 Septembre 2020
Début Vacances d'Hiver	22 Février 2020
Fin Vacances d'Hiver	08 Mars 2020
Début Vacances de Printemps	18 Avril 2020
Fin Vacances de Printemps	03 Mai 2020
Début Stage alterné	Mercredi 01 Janvier 2020
Début Stage non alterné	Lundi 23 Mars 2020
Fin Stage	Vendredi 28 Août 2020
Date fin alternance	30 Septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	04 Septembre 2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Management et Gestion des Organisations – Parcours Management des PME-PMI

Ecole Universitaire de Management - IAE Auvergne

11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex



Licences Professionnelles "Logistique & Pilotage des Flux" et "Management et Gestion des Organisations"
600 heures du 9 septembre 2019 au 30 septembre 2020

09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020							
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap						
1	Dim			Mar		Ven	Tous.	1	Dim			Mer	J. de l'an	Sam					1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam			1	Mar			
2	Lun			Mer		Sam		2	Lun			Jeu		Dim					2	Mar		Jeu		Dim			2	Mer			
3	Mar			Jeu		Dim		3	Mar			Ven		Lun					3	Mer		Ven		Lun			3	Jeu			
4	Mer			Ven		Lun		4	Mer			Sam		Mar					4	Jeu		Sam		Mar			4	Ven			
5	Jeu			Sam		Mar		5	Jeu			Dim		Mer					5	Ven		Dim		Mer			5	Sam			
6	Ven			Dim		Mer		6	Ven			Lun		Jeu					6	Sam		Lun		Jeu			6	Dim			
7	Sam			Lun		Jeu		7	Sam			Mar		Ven					7	Dim		Mar		Ven			7	Lun			
8	Dim			Mar		Ven		8	Dim			Mer		Sam					8	Lun		Mer		Sam			8	Mar			
9	Lun			Mer		Sam		9	Lun			Jeu		Dim					9	Mar		Jeu		Dim			9	Mer			
10	Mar			Jeu		Dim		10	Mar			Ven		Lun					10	Mer		Ven		Lun			10	Jeu			
11	Mer			Ven		Lun	Armist.	11	Mer			Sam		Mar					11	Jeu		Sam		Mar			11	Ven			
12	Jeu			Sam		Mar		12	Jeu			Dim		Mer					12	Ven		Dim		Mer			12	Sam			
13	Ven			Dim		Mer		13	Ven			Lun		Jeu					13	Sam		Lun		Jeu			13	Dim			
14	Sam			Lun		Jeu		14	Sam			Mar		Ven					14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven			14	Lun			
15	Dim			Mar		Ven		15	Dim			Mer		Sam					15	Lun		Mer		Sam	Assomp.		15	Mar			
16	Lun			Mer		Sam		16	Lun			Jeu		Dim					16	Mar		Jeu		Dim			16	Mer			
17	Mar			Jeu		Dim		17	Mar			Ven		Lun					17	Mer		Ven		Lun			17	Jeu			
18	Mer			Ven		Lun		18	Mer			Sam		Mar					18	Mer		Sam		Mar			18	Ven			
19	Jeu			Sam		Mar		19	Jeu			Dim		Mer					19	Jeu		Dim		Mer			19	Sam			
20	Ven			Dim		Mer		20	Ven			Lun		Jeu					20	Sam		Lun		Jeu			20	Dim			
21	Sam			Lun		Jeu		21	Sam			Mar		Ven					21	Sam		Mar	Ascens.	Ven			21	Lun			
22	Dim			Mar		Ven		22	Dim			Mer		Sam					22	Dim		Mer		Sam			22	Mar			
23	Lun			Mer		Sam		23	Lun			Jeu		Dim					23	Lun		Jeu		Sam			23	Mer			
24	Mar			Jeu		Dim		24	Mar			Ven		Lun					24	Mar		Ven		Dim			24	Jeu			
25	Mer			Ven		Lun		25	Mer	Noël		Sam		Mar					25	Mer		Sam		Lun			25	Ven			
26	Jeu			Sam		Mar		26	Jeu			Dim		Mer					26	Jeu		Dim		Mar			26	Ven			
27	Ven			Dim		Mer		27	Ven			Lun		Jeu					27	Sam		Lun		Mer			27	Sam			
28	Sam			Lun		Jeu		28	Sam			Mar		Ven					28	Sam		Mar		Jeu			28	Dim			
29	Dim			Mar		Ven		29	Dim			Mer		Sam					29	Dim		Mer		Ven			29	Mar			
30	Lun			Mer		Sam		30	Lun			Jeu							30	Lun		Mer		Sam			30	Mer			
31				Jeu				31	Mar			Ven							31			Ven		Lun			31				
		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0

1/2 journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 600,0
dont Enseignements Universitaires
dont Projet Tutoré

Périodes en Entreprise possibles

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Licence professionnelle
Métiers de la gestion et de la comptabilité :
gestion comptable et financière**

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues; ces dernières évaluations en contrôle continu en présentiel étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution ont été mises en œuvre et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce, si les conditions sanitaires le permettent

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Roux Marième, marieme.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,

- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Mesures spécifiques liées au confinement

Les soutenances liées au mémoire professionnel sont maintenues. Cependant, si le déconfinement n'est pas intervenu au moment des soutenances, ces dernières auront lieu en distanciel via des outils comme Skype, WhatsApp, Microsoft Teams, Zoom,

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du mercredi 27 mai 2020 avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 12 semaines et au maximum 16 semaines.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et si l'étudiant obtient en moyenne au moins 10/20 avec le projet tutoré et le stage.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Finance Contrôle	9	9											
Diagnostic économique et financier		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Contrôle de gestion I		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Informatique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 2 Comptabilité	6	6											
Techniques comptables approfondies		6	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 3 Fiscalité	6	6											
Optimisation fiscale de l'Entreprise		6	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 4 Droit	9	9											
Droit de l'Entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Ingénierie sociétaire 1		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Anglais		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Environnement juridique et Comptabilité	6	6											
Ingénierie sociétaire 2		2	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Capitaux permanents		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Consolidation et Normes Comptables Internationales		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 Diagnostic financier et Contrôle	6	6											
Ingénierie financière		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Valeur et Pilotage		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle de Gestion 2		2	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Préparation DCG, Simulation d'entreprise		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 - Projet tutoré	9	9											
Projet tutoré		9	EvC		2	E ou O		1	M		1	M	
UE 8 Stage	9	9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 26 août 2019
Début des cours	Lundi 26 août 2019
Fin des cours	samedi 21 décembre 2019
Début Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	lundi 6 janvier 2020
Fin des cours	mardi 26 mai 2020
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020
Journées d'examen	lundi 2 mars 2020
	vendredi 13 mars 2020
Début période d'Examens	lundi 6 avril 2020
Fin période d'Examens	samedi 5 mai 2020
Début Vacances de Printemps	lundi 20 avril 2020
Fin Vacances de Printemps	dimanche 26 avril 2020
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	mercredi 9 octobre 2019
Date fin stage alterné	mardi 15 septembre 2020
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	mercredi 27 mai 2020
Date fin stage	mardi 15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	Mercredi 16 septembre 2020
Soutenance de l'apprentissage / Contrat de professionnalisation au plus tard	vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

Master
Gestion des ressources humaines

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Pierre CHAUDAT, pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Anaïs BOS, anais.bos@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2 : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrites ou orales, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III– Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 Gestion des Ressources Humaines comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage
- soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance), soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale du stage est de **3 mois** et au maximum de **6 mois**.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV– Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

- L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage (ou période en entreprise) l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage (ou période en entreprise)

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un

examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 6 à 12)

MASTER mention : Gestion des ressources humaines

11 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Fondamentaux de la GRH Contexte politique économique et sociétal Droit de la protection sociale Droit du travail	6												
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
UE 2 : Anglais Anglais	3	3											
			EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
UE 3 : Contexte de la GRH Gestion administrative de RH Contrôle de gestion Organisations Cours orienté : Santé sécurité au travail, Qualité au travail	9												
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2h	1	E	2h	1	E	1 h	
UE 4 : Gestion stratégique des RH Gestion des équipes et conduite du changement Gestion des compétences GPEC et développement de la créativité Rétribution et gestion de la paye Cours orienté : Ergonomie	12												
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Gestion stratégique des RH	15													
International human resource management		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Culture et interculturalité		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Ethique, diversité, développement durable		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des RH dans le public		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : SIRH et informatique		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 6 : PMR	6	6												
PMR			EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9	9												
Stage			EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale	6												
Théorie et pratique des organisations		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des mouvements d'activité		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des équipes		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 2 : Anglais des affaires	3												
Anglais des affaires		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 3 : Contexte de la GRH	9												
Droit du travail		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit de la Sécurité sociale		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
E-GRH et Communication		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Grandes problématiques RH		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 4 : Gestion des RH	12												
Audit social		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Rétribution et gestion de la paye		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Marque employeur / Recrutement		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion de la formation		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Psychologie du travail		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Conseil en organisation et développement personnel	15													
Relations professionnelles et sociales		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des conflits		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Employabilité : Gestion de carrières et des handicaps		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Coaching		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Knowledge management		3	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Outils de pilotage / Indicateurs de performance		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Développement personnel et insertion professionnelle														
UE 6 : PMR	6													
PMR		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9													
Stage		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier d'alternance du master GRH

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020							
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap						
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar			
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer			
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu			
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven			
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam			
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim			
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun			
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar			
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer			
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu			
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven			
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam			
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim			
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun			
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar			
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer			
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu			
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven			
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam			
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim			
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun			
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar			
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer			
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu			
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven			
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam			
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim			
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun			
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar			
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer			
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar				Dim		31			Ven		Lun		31				
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#REF!

1/2 journée de soutenance -
reste du temps en
entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	Périodes universitaires	420,0	Périodes en Entreprise possibles
--	-------------------------	-------	----------------------------------

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin

REMARQUES : Calendrier de formation Master Gestion des Ressources Humaines

Semestre 1	
Réunion de rentrée	9/09/19
Début des cours	10/09/19
Fin des cours	20/12/19
Début Vacances de Noël	21/12/19
Fin Vacances de Noël	5/01/20
Semestre 2	
Début des cours	13/01/20
Fin des cours	14/03/20
Début Vacances d'Hiver	22/02/20
Fin Vacances d'Hiver	9/03/20
Début Vacances de Printemps	18/04/20
Fin Vacances de Printemps	4/05/20
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	16/09/20
Date fin stage alterné	07/03/20
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	16/03/20
Date fin stage	29/08/20
Soutenance de stage au plus tard	5/09/20
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois/12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

Master
Gestion de production, logistique, achats

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 : REN Libo, libo.ren@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours 1** : Ingénierie logistique
TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr
- **Parcours 2** : Achat et logistique
NOIREAUX Virginie, virginie.noireaux@uca.fr

Contact en scolarité :

FERNANDES DA SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr

I - Organisation de la formation

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime Spécial d'Etudes

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période

sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II. Modalité de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,

- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues ; ces dernières évaluations continues en présence étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution sont prévues et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées
- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale.

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion ; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 5. Stages

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 1^{ère} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	6 mois
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	02 / 03 / 2020
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard début septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	<p>Stage : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui</p> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 2^{ème} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	06/04/2020
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	En lieu et place du stage peut être pris en compte :	

	<ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 												
CONDITIONS D'ÉVALUATION	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Stage :</td> <td style="width: 33%;">rapport : oui</td> <td style="width: 33%;">soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>Période sous contrat de travail :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>mémoire d'application</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>contrat d'engagement :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> </table> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	Stage :	rapport : oui	soutenance : oui	Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui	mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui	contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui
Stage :	rapport : oui	soutenance : oui											
Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui											
mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui											
contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui											
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9												

Les masters 1 et 2 des mention Gestion de production, logistique, achats (GPLA) comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- *Master 1 GPLA :*
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 3 mois et au maximum de 6 mois. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- *Master 2 GPLA* comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation ;
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ;
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera substitué par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV – Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage et l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR ne sont pas compensables et ne participent pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note $>$ ou $=$ à 10/20, pour valider l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR l'étudiant doit obtenir une note $>$ ou $=$ à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage et UE relatives au PMR)
- De la moyenne à l'UE Stage et l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR en M1 et PMR en M2

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris)

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 9 à 16)

MASTER mention : Gestion de production, logistique, achats - Parcours 1 : Ingénierie logistique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Techniques fondamentales		15												
EC 1 : Economie nationale/internationale	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Informatique de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Contrôle de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Outils managériaux et de décision		15												
EC 1 : Initiation à la gestion de production	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management de l'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	12	12											
EC 1 : Anglais		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Lean Manufacturing		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Management d'équipe		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management stratégique		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Mathématiques appliquées à la gestion	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	6	6											
EC 1 : Management de la performance logistique		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 5: Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR		3	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Supply Chain Management		9												
EC 1 : Techniques d'aide à la décision		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Achats et Gestion des Approvisionnements	9	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks et supply chain		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 6 : Système d'information logistique		6												
EC 1 : Gestion des stocks sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Gestion des flux logistiques sur progiciel	6	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion de projet logistique		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 7 : Projet Mémoire Recherche		6												
EC1 : Projet Mémoire Recherche	6	6	EvT		1	M et S*	0.75 h		M et S*	0.75 h				
UE 8 : Stage		9												
EC 1 : Stage	9	9	EvT		1	M et S	0.75h		M et S	0.75h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

MASTER mention : Gestion de production, logistique, achats - Parcours 2 : Achat et logistique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Techniques fondamentales		15												
EC 1 : Economie nationale/internationale	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Informatique de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Contrôle de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Outils managériaux et de décision		15												
EC 1 : Initiation à la gestion de production	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management de l'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	12	12											
EC 1 : Anglais		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Lean Manufacturing		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Management d'équipe		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management stratégique		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Mathématiques appliquées à la gestion	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	6	6											
EC 1 : Management de la performance logistique		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 5: Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR		3	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Stratégie et organisations Achats	9	9											
EC 1 : Gestion de la relation fournisseur		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Supply Chain et Stratégie d'achat		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Achats en contexte sectoriel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Outils pour le pilotage des achats	6	6											
EC 1 : Gestion des stocks et des approvisionnements		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de la production sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion des achats sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Projet Mémoire Recherche	6	6											
EC1 : Projet Mémoire Recherche		6	EvT		1	M et S	0.75h	1	M et S	0.75h			
UE 8 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT		1	M et S	0.75h	1	M et S	0.75h			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1

Semestre 1	
Réunion de rentrée	10/09/2019
Début des cours	10/09/2019
Fin des cours	21/12/2019
Début Vacances de la Toussaint	27/10/2019
Fin Vacances de la Toussaint	03/11/2019
Début Vacances de Noël	22/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 2	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	29/02/2020
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	Non
Date fin stage alterné	Non
Stage fin de formation	
Date début stage	02/03/2020
Date fin stage	01/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

REMARQUES : Calendrier De formation Master 2

Semestre 1	
Réunion de rentrée	23/09/2019
Début des cours	23/09/2019
Fin des cours	20/12/2019
Début Vacances de Noël	22/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 2	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	04/04/2020
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	30/09/2019
Date fin stage alterné	17/09/2020 au plus tard
Stage fin de formation	
Date début stage	06/04/2020
Date fin stage	17/09/2020 (au plus tard) La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Master
Management stratégique**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 :

CASSIERE François, francois.cassiere@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours** : Stratégie et pilotage des entreprises -
LAGRANGE Samuel, samuel.lagrange@uca.fr
- **Parcours** : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport et qualité de vie) -
HILLAIRET Dieter, dieter.hillairet@uca.fr
- **Parcours** : Management de projet, innovation et transformation numérique -
LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr
- **Parcours** : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels
JONVAUX Rodolphe, rodolphe.jonvaux@uca.fr
- **Parcours** : Management des organisations médico-sociales et de santé (M2) -
MERIADE Laurent, laurent.meriade@uca.fr
- **Parcours** : Management et administration des entreprises (MAE) -(M2) -
RALET Patrick, patrick.ralet@uca.fr

Contact en scolarité :

- BOROT Sylviane, tel : 04 73 17 77 26, sylviane.borot@uca.fr
- PANNUNZIO Sophie, tel : 04 73 17 78 27, sophie.pannunzio@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)

- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence au EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues ; ces dernières évaluations en contrôle continu en présentiel étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution ont été mises en œuvre et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées

- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Management stratégique » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 2 mois et au maximum de 6 mois. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- Master 2 :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ou non alterné. La durée minimale de stage est de 2 mois et au maximum 6 mois.
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV. Modalités de compensation

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, une session initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde session d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- De la moyenne à l'UE Stage

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris)

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p.8 à 48)

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Stratégie et pilotage des entreprises

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Skills development	9	1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		1	EvC	1 min		R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Module : Stratégie et pilotage des entreprises Co construction et UX Economie de l'innovation Marketing et communication Stratégies de distribution Fiscalité	12	1	EvC	1 Min		R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Stratégie et Pilotage de l'entreprise

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Management stratégique et intelligence économique Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9	3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1H	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1H	
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie Stratégies marketing Pilotage de la performance et analyse financière Management interculturel Gestion de projet	9	3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 3 : Gestion et valorisation des activités de l'entreprise Fiscalité Community Management SCM et Gestion de Production Tableaux de Bord des entreprises et Simulation Management des TIC Economie	12	2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
			EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Pilotage et Management des réseaux Droit des Contrats et de la Franchise Droit de la propriété intellectuelle et de la marque Management de la coopération et des réseaux Economie des réseaux Technique de Commercialisation	12	2 3 3 2 2	EvC EvC EvC EvC EvC	2 min 2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 5 : Un module au choix : Développement professionnel et insertion Recherche en sciences de gestion	3	3 3	EvC EvC	2 min 2 min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE 6 : PMR PMR	6	6			1	M+S	Max 1h	1	M+S	Max 1h		-	
UE 7 : Stage Stage	9	9			1	M+S	Max 1h	1	M+S	Max 1h		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours « Stratégie et Pilotage de l'entreprise »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	16/09/2019
Début des cours	16/09/2019
Fin des cours	21/12/2019
Début Vacances de Noël	21/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	07/03/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	09/03/2020
Date fin stage	Au plus tard le 09/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	13/09/2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois/ 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	9												
Anglais			1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Analyse financière			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Management stratégique			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Mathématiques appliquées à la gestion			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Skills development	1	EvC	1 min		R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Module : Entrepreneuriat, Innovation, Santé et qualité de Vie	12												
Business plan prévisionnel			1	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Microprojets innovants			3	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Entrepreneuriat et innovation sportive			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Créativité			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Décisions stratégiques et opportunités d'affaires	3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
Introduction à la recherche appliquée au PMR					1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6											
					1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE = 30	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Stratégies et management des connaissances Management stratégique et intelligence éco. Anglais des affaires (anglais de l'entrepreneuriat)	9	3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Stratégies marketing Pilotage de l'innovation et du projet innovant Gestion de projet Propriété intellectuelle et industrielle	9	2											
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Entrepreneuriat et innovation 1 Marché et industrie du sport Marchés et industrie de la santé Marché et industrie Qualité de vie Projet entrepreneurial et création d'activité Ingénierie financière et business plan	12	2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	3h	1	E	3h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE = 30	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Entrepreneuriat et innovation 2 Marketing et lancement de nouveaux produits Esprit d'entreprendre et leaderships Design, outils de conception/développement RSE et éco-conception	9	2 3 2 2	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 5 : Gestion du processus entrepreneurial Du produit au service : approche ergonomique de la conception par l'usage Gestion des ressources et pilotage-projet Témoignage d'entrepreneures et créateurs d'activités innovantes	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min				1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 6 : Projet / micro-projet Micro-projet	6	6			1	M+S	45mn	1	M+S	45mn	1	-		
UE 7 : Stage ou Contrat d'engagement PEPITE Stage ou Contrat d'engagement PEPITE	9	9			1	M+S	45mn	1	M+S	45mn	1	-		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Entrepreneuriat et Innovation (Santé, Sport et Qualité de vie)

Semestre 3	
Réunion de rentrée	13/09/2019
Début des cours S1	16/09/2019
Fin des cours S1	13/12/2019
Début vacances de la Toussaint	PAS DE VACANCES
Reprise des cours	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Noël	21/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	20/03/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	01/10/2019
Date fin stage alterné	20/03/2020
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	23/03/2020
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2020
Soutenance de stage au plus tard	9/09/2020
Durée de stage ou Contrat d'engagement CAP PEPITE	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois/24 semaines

MASTER mention : Management stratégique -

Parcours : Management de projet, innovation et transformation numérique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Skills development	9	1	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		1 min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Module : Management de Projet, Innovation et Transformation Numérique Design thinking BI & SQL Bases de données et programmation Python Conception et formalisation du cahier des charges Equipes projet et gestion de crise	12	1	EvC		1 Min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 Min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Strategic management and competitive intelligence Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9		3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Digital content marketing RGPD et transformation numérique CRM : Salesforce et Microsoft Dynamics CRM Gestion de projet et lean management Management des SI et ERP	9		1	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Outils et démarches au service de la transformation numérique de l'entreprise ERP 1 : Qualiatic training Démarches PLM Méthodes agiles Management de projet : méthode PRINCE2 ERP 2 : SAP training Système d'information Data Centric Business Intelligence et data visualization	12		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			1	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			1	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Management de l'équipe projet et innovation Management de l'équipe projet et leadership Management de l'innovation User eXperience (UX) Big data et innovation Anglais des affaires renforcé	12													
		3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
UE 5 : Un module au choix : Développement professionnel et insertion	3	3	EvC	2 min				1	E		1	E	1h	
UE 6 : PMR	6	6			1	M + S	45 minutes	1	M + S	45 minutes		-		
UE 7 : Stage	9	9			1	M + S	45 minutes	1	M + S	45 minutes		-		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Management de projet, Innovation et Transformation numérique

Semestre 3	
Réunion de rentrée	16/09/2019
Début des cours	16/09/2019
Fin des cours	14/12/2019
Début Vacances de Noël	
Fin Vacances de Noël	06/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	15/02/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	17/02/2020
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique -

Parcours : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels (M1)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance						
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Skills development	9	1 2 3 2 1	EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 1 min					R+S	30 mn	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 4 : Module : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller de clientèle professionnelle Connaitre le métier de conseiller de clientèle professionnelle/chargé d'affaires professionnelles Appréhender la gestion patrimoniale Les produits de la sphère privée Fiscalité des particuliers Négociation commerciale	12	1 2 3 3 3	EvC EvC EvC EvC EvC		2 Min 2 Min 2 min 2 min 2 min							1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn						-	
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn						-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE3A : Maîtriser la réglementation et l'environnement international Connaître la terminologie bancaire anglophone Maîtriser la réglementation bancaire Connaître les normes internationales	12		3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE3B : Analyser les aspects financiers et l'environnement du professionnel Analyser le bilan, le compte de résultat et les liasses fiscales Analyser l'environnement économique	9		6	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE3C : Développer des relations efficaces Manager une équipe Gérer la Relation Client	9		6	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE4A : Connaître, développer, entretenir son portefeuille de clients professionnels Analyser un portefeuille de clients professionnels Définir un plan d'action et organiser la démarche commerciale Développer un portefeuille de clients professionnels	6	2 2 2	EvC EvC EvC	2 min 2 min 2 min	A A A		1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE4B : Gérer les risques des professionnels : Analyser les risques Se positionner sur la conduite à tenir en matière d'engagement	3	2 1	EvC EvC	2 min 2 min	A A		1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE4C: Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels Conduire l'entrée en relation et gérer la relation au quotidien Exploiter la documentation comptable Accompagner le professionnel proposer des solutions personnalisées	12	4 4 4	EvC EvC EvC	2 min 2 min 2 min	A A A		1 1 1	E E E	1h 1h 1H	1 1 1	-E E E	1h 1h 1h
UE4D : Application des acquis	9	9		1	M + S	30 minutes	1	M + S	30 minutes		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) **A = les épreuves de contrôle continu qui n'ont pas déjà réalisées seront remplacées par des examens écrits ou oraux, si le calendrier le permet, ou par des épreuves en ligne via l'ENT et messagerie UCA**

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE,

Parcours Carrières de la banque et de l'assurance : chargé de la clientèle des professionnels

Semestre 3	
Réunion de rentrée	09/09/2019
Début des cours	09/09/2019
Fin des cours	13/12/2019
Début Vacances de Noël	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Noël	PAS DE VACANCES
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	07/04/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	08/04/2020
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois / 16 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Management des organisations médico-sociales et de santé (M2)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale	9													
Santé publique		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Droit		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Finances publiques		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Anglais		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie	9													
Management des connaissances, pratique des organisations,		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Théorie et stratégies des organisations		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Droit du travail et responsabilité juridique		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Outils qualitatifs et quantitatifs		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
UE 3 : Gestion et valorisation des activités publiques	12													
Marketing public		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Management de la qualité de service de soin		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Gestion hospitalière T2A - contrôle de gestion		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Analyse des pratiques et gestion du changement		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Psychosociologie		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Pilotage et management des organisations publiques	9												
Gestion relationnelle et management d'équipe		2	EvC	1min	E ou O		1	E	1h	1	E	1h	
Droit approfondi des services publics		2	EvC	1min	E ou O		1	E	1h	1	E	1h	
Management des compétences et GPMC		2	EvC	1min	E ou O		1	E	1h	1	E	1h	
Evaluation de l'action publique		1	EvC	1min	E ou O		1	E	1h	1	E	1h	
Gestion des partenariats		2	EvC	1min	E ou O		1	E	1h	1	E	1h	
UE 5 : Développement professionnel	3												
Méthodologie et accompagnement			EvC	1	E ou O ou M		1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1H	
UE 6 : PMR	9	9											
Projet mémoire recherche				1	M+S	1h	1	M+S	1h		-		
UE 7 : Stage	9	9											
Stage				1	Synt +S	30 min	1	Synt +S	30 min		-		

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

A = note de synthèse

Compte tenu de la situation sanitaire et du fait que de nombreux étudiants du parcours Management des organisations médico-sociales et de santé sont mobilisés sur le front de l'épidémie, la décision a été prise (après Validation par la VP Formation de l'UCA) de neutraliser les cours impactés au S4 (voire les deux périodes de stage restant à faire à date du 24/03/2020). De même, des soutenances de PMR à distance pourront être mises en œuvre si la situation

sanitaire ne permettait pas des soutenances en présentiel. L'application des MCC de ce parcours, encore plus que pour tout autre parcours, devra tenir compte de la situation particulière à laquelle sont confrontés les étudiants du parcours MOMS.

Calendrier de formation du Master 2 Management Stratégique, parcours « Management des Organisations Médico-sociales et de Santé »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	02/09/2019
Début des cours	02/09/2019
Fin des cours	28/02/2020
Début Vacances de Noël	23/12/2019
Fin Vacances de Noël	04/01/20120
Semestre 4	
Début des cours	01/03/2020
Fin des cours	30/06/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	24/09/2019
Date fin stage alterné	07/06/2020
Stage fin de formation	NON
Date début stage	
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	2 mois / 8 semaines
Maximum	3 mois / 12 semaines

MASTER mention : Management stratégique

Parcours : Management - Administration des entreprises (MAE) M2 (M1 validé par conventions « double diplôme »)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Compétences transversales du manager I	12	12												
EC 1 : Stratégie d'entreprise		6	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Développement durable et RSE		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management international de l'entreprise		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Compétences fonctionnelles du manager I	12	12												
EC 1 : Gestion de production & Logistique		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Marketing et environnement 3.0		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Information comptable		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Analyse financière		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Compétences relationnelles du manager I	6	6												
EC 1 : Techn de communication interpersonnelle		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Communication et stratégies de persuasion		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Compétences transversales du manager II	6	6												
EC 1 : Droit des affaires		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Entrepreneuriat et projets innovants		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Business game		2	EvC		2 min	E ou A			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Compétences fonctionnelles du manager II	12	12												
EC 1 : Gestion des ressources humaines		3	EvC		2 min				1		1h	1		1h
EC 2 : Droit du travail		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Négociation vente		3	EvC		2 min	E ou A			1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de gestion		3	EvC		2min	E ou A			1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Compétences relationnelles du manager II	3	3												
EC 1 : Management des équipes		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Conduite de réunion et animation		1	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Stage ou Mémoire terrain	9	9												
EC 1 : Stage, rapport d'activité, contrat d'engagement ou parcours recherche		9			1	M et S	45min		1	M et S	45min	-	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

UE4. EC3 : A = Jeu en ligne via lien Renater UE5. EC3 et EC4 : A = examen en ligne via l'ENT et messagerie UCA

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT & ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE) :

Semestre 3	
Réunion de rentrée	12/09/2019
Début des cours	12/09/2019
Fin des cours	21/12/2019
Début Vacances de Noël	22/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	09/01/2020
Fin des cours	31/03/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	01-02-2020
Date fin stage alterné	31-08-2020
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	01/04/2020
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2020
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois /12 semaines
Maximum	6 mois/ 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Master
Comptabilité-contrôle-audit**

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues; ces dernières évaluations en contrôle continu en présentiel étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution ont été mises en œuvre et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce, si les conditions sanitaires le permettent

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

SEDILLE Mylène, mylene.sedille@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,

- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Mesures spécifiques liées au confinement

Les soutenances liées au mémoire professionnel, de recherche sont maintenues. Cependant, si le déconfinement n'est pas intervenu au moment des soutenances, ces dernières auront lieu en distantiel via des outils comme Skype, WhatsApp, Microsoft Teams, Zoom,

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
 - En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
 - En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9

Les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- *Master 1 CCA, Master 1 Accounting and Finance (Master 1 CCA 50% en langue anglaise)*
 - Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 30 mars 2020 avec une fin au plus tard le vendredi 21 août 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle
 - Soit d'un mémoire de recherche appliquée
- Master 2 CCA

Le master 2 Comptabilité Contrôle Audit comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année à partir du 22 juin 2020 avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas

exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Au niveau Master 2, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel qui respecte le cahier des charges de l'UE 7 DSCG Relations professionnelles, UE pour laquelle les étudiants Master CCA ont la dispense. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la deuxième chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master Comptabilité-contrôle-audit

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Management des systèmes d'information	3	3											
Management des systèmes d'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 Management organisationnel et Contrôle	6	6											
Métiers du contrôleur de gestion		3	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Management Organisationnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Organisational Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 Finance	6	6											
Diagnostic économique et financier		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Choix Investissement et modes de financement		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 4 Management stratégique et gouvernance d'entreprise	6	6											
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Gouvernance d'entreprise		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		3											

Management stratégique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Strategic Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	6	6											
Anglais		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Economics		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Module d'insertion professionnelle		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 Droit	3	3											
Droit Pénal		3	EvC		2	EouO		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'é pr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 Comptabilité Finance	9	9											
Consolidation		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Principles of Financial Accounting		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Séminaire de recherche appliquée		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Finance et valeur		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Finance and Value		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Contrôle interne et audit		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Audit		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 8 Environnement juridique et fiscal	9	9											
Ingénierie sociétaire		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Fusion		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Audit social		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Anglais		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Fiscalité d'entreprise		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Private Equity		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h

UE 9 Contrôle et Système d'information	3	3											
Stratégie et contrôle de gestion		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Informatique et modélisation		1	EvC		2	TP		1	A (Machin e)	1h	1	A (Machin e)	1h
Cours au choix :		1											
Pratique d'un ERP		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Portfolio Management		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 10 Stage (de 3 à 5 mois)	9	9											
Stage (Rapport de stage et soutenance)		9	EvC		2	M+S	45 mn					M+S	45 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1 Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 23 novembre 2019
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 28 octobre 2019
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 3 novembre 2019
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2019

Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	lundi 25 novembre 2019
Fin des cours	samedi 14 mars 2020
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 16 mars 2020
Fin période d'Examens	samedi 28 mars 2020
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 30 mars 2020
Date fin stage	Vendredi 21 août 2020
Soutenance de stage au plus tard	Vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Aspects juridiques et gestion	6	6											
Aspects juridiques des groupes		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Intégration fiscale		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion juridique de la pérennité de l'entreprise		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 Modification organisationnelle et contrôle de gestion	6	6											
Modifications organisationnelles		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Processus		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Compléments sur les systèmes d'information		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 Finance	6	6											
Diagnostic financier approfondi		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Accounting		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours au choix :		2											
Financial Auditing and Fraud (en anglais)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Intelligence (en anglais)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 Groupes et Fusion	9	9											
Fusion		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Consolidation		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Normes IFRS		3	EvT		1	E	3h				1	E	1h
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	3	3											
Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

Crédits semestre 3	30	30												
--------------------	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EVC/EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 Finance, Evaluation et pratique des logiciels	9	9											
Information comptable et management financier		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Pratique de l'Evaluation		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Gestion de trésorerie et pratique des logiciels		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Présentation et pratique du progiciel intégré SAP		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 Contrôle des comptes et audit	6	6											
Contrôle interne et audit		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Pratique des IFRS		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Contrôle de Gestion et Informatique décisionnelle		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Ingénierie financière		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 8 Apprentissage, Mémoire, langue et international	6	6											
Anglais		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Méthodologie (SRA)		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Cours au choix :		2											
Fiscalité locale directe		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Comptabilité, Contrôle et secteur public		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 9 stage ou apprentissage	9	9											

Stage ou Apprentissage		9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de l'alternance Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

2019-2020

Calendrier prévisionnel de la section apprentissage
Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20
dimanche 1 septembre	mardi 1 octobre	vendredi 1 novembre	dimanche 1 décembre	mercredi 1 janvier	samedi 1 février	dimanche 1 mars
lundi 2 septembre	mercredi 2 octobre	samedi 2 novembre	lundi 2 décembre	jeudi 2 janvier	dimanche 2 février	lundi 2 mars
mardi 3 septembre	jeudi 3 octobre	dimanche 3 novembre	mardi 3 décembre	vendredi 3 janvier	lundi 3 février	mardi 3 mars
mercredi 4 septembre	vendredi 4 octobre	lundi 4 novembre	mercredi 4 décembre	samedi 4 janvier	mardi 4 février	mercredi 4 mars
jeudi 5 septembre	samedi 5 octobre	mardi 5 novembre	jeudi 5 décembre	dimanche 5 janvier	mercredi 5 février	jeudi 5 mars
vendredi 6 septembre	dimanche 6 octobre	mercredi 6 novembre	vendredi 6 décembre	lundi 6 janvier	jeudi 6 février	vendredi 6 mars
samedi 7 septembre	lundi 7 octobre	jeudi 7 novembre	samedi 7 décembre	mardi 7 janvier	vendredi 7 février	samedi 7 mars
dimanche 8 septembre	mardi 8 octobre	vendredi 8 novembre	dimanche 8 décembre	mercredi 8 janvier	samedi 8 février	dimanche 8 mars
lundi 9 septembre	mercredi 9 octobre	samedi 9 novembre	lundi 9 décembre	jeudi 9 janvier	dimanche 9 février	lundi 9 mars
mardi 10 septembre	jeudi 10 octobre	dimanche 10 novembre	mardi 10 décembre	vendredi 10 janvier	lundi 10 février	mardi 10 mars
mercredi 11 septembre	vendredi 11 octobre	lundi 11 novembre	mercredi 11 décembre	samedi 11 janvier	mardi 11 février	mercredi 11 mars
jeudi 12 septembre	samedi 12 octobre	mardi 12 novembre	jeudi 12 décembre	dimanche 12 janvier	mercredi 12 février	jeudi 12 mars
vendredi 13 septembre	dimanche 13 octobre	mercredi 13 novembre	vendredi 13 décembre	lundi 13 janvier	jeudi 13 février	vendredi 13 mars
samedi 14 septembre	lundi 14 octobre	jeudi 14 novembre	samedi 14 décembre	mardi 14 janvier	vendredi 14 février	samedi 14 mars
dimanche 15 septembre	mardi 15 octobre	vendredi 15 novembre	dimanche 15 décembre	mercredi 15 janvier	samedi 15 février	dimanche 15 mars
lundi 16 septembre	mercredi 16 octobre	samedi 16 novembre	lundi 16 décembre	jeudi 16 janvier	dimanche 16 février	lundi 16 mars
mardi 17 septembre	jeudi 17 octobre	dimanche 17 novembre	mardi 17 décembre	vendredi 17 janvier	lundi 17 février	mardi 17 mars
mercredi 18 septembre	vendredi 18 octobre	lundi 18 novembre	mercredi 18 décembre	samedi 18 janvier	mardi 18 février	mercredi 18 mars
jeudi 19 septembre	samedi 19 octobre	mardi 19 novembre	jeudi 19 décembre	dimanche 19 janvier	mercredi 19 février	jeudi 19 mars
vendredi 20 septembre	dimanche 20 octobre	mercredi 20 novembre	vendredi 20 décembre	lundi 20 janvier	jeudi 20 février	vendredi 20 mars
samedi 21 septembre	lundi 21 octobre	jeudi 21 novembre	samedi 21 décembre	mardi 21 janvier	vendredi 21 février	samedi 21 mars
dimanche 22 septembre	mardi 22 octobre	vendredi 22 novembre	dimanche 22 décembre	mercredi 22 janvier	samedi 22 février	dimanche 22 mars
lundi 23 septembre	mercredi 23 octobre	samedi 23 novembre	lundi 23 décembre	jeudi 23 janvier	dimanche 23 février	lundi 23 mars
mardi 24 septembre	jeudi 24 octobre	dimanche 24 novembre	mardi 24 décembre	vendredi 24 janvier	lundi 24 février	mardi 24 mars
mercredi 25 septembre	vendredi 25 octobre	lundi 25 novembre	mercredi 25 décembre	samedi 25 janvier	mardi 25 février	mercredi 25 mars
jeudi 26 septembre	samedi 26 octobre	mardi 26 novembre	jeudi 26 décembre	dimanche 26 janvier	mercredi 26 février	jeudi 26 mars
vendredi 27 septembre	dimanche 27 octobre	mercredi 27 novembre	vendredi 27 décembre	lundi 27 janvier	jeudi 27 février	vendredi 27 mars
samedi 28 septembre	lundi 28 octobre	jeudi 28 novembre	samedi 28 décembre	mardi 28 janvier	vendredi 28 février	samedi 28 mars
dimanche 29 septembre	mardi 29 octobre	vendredi 29 novembre	dimanche 29 décembre	mercredi 29 janvier	samedi 29 février	dimanche 29 mars
lundi 30 septembre	mercredi 30 octobre	samedi 30 novembre	lundi 30 décembre	jeudi 30 janvier		lundi 30 mars
	jeudi 31 octobre		mardi 31 décembre	vendredi 31 janvier		mardi 31 mars

avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20
mercredi 1 avril	vendredi 1 mai	lundi 1 juin	mercredi 1 juillet	samedi 1 août
jeudi 2 avril	samedi 2 mai	mardi 2 juin	jeudi 2 juillet	dimanche 2 août
vendredi 3 avril	dimanche 3 mai	mercredi 3 juin	vendredi 3 juillet	lundi 3 août
samedi 4 avril	lundi 4 mai	jeudi 4 juin	samedi 4 juillet	mardi 4 août
dimanche 5 avril	mardi 5 mai	vendredi 5 juin	dimanche 5 juillet	mercredi 5 août
lundi 6 avril	mercredi 6 mai	samedi 6 juin	lundi 6 juillet	jeudi 6 août
mardi 7 avril	jeudi 7 mai	dimanche 7 juin	mardi 7 juillet	vendredi 7 août
mercredi 8 avril	vendredi 8 mai	lundi 8 juin	mercredi 8 juillet	samedi 8 août
jeudi 9 avril	samedi 9 mai	mardi 9 juin	jeudi 9 juillet	dimanche 9 août
vendredi 10 avril	dimanche 10 mai	mercredi 10 juin	vendredi 10 juillet	lundi 10 août
samedi 11 avril	lundi 11 mai	jeudi 11 juin	samedi 11 juillet	mardi 11 août
dimanche 12 avril	mardi 12 mai	vendredi 12 juin	dimanche 12 juillet	mercredi 12 août
lundi 13 avril	mercredi 13 mai	samedi 13 juin	lundi 13 juillet	jeudi 13 août
mardi 14 avril	jeudi 14 mai	dimanche 14 juin	mardi 14 juillet	vendredi 14 août
mercredi 15 avril	vendredi 15 mai	lundi 15 juin	mercredi 15 juillet	samedi 15 août
jeudi 16 avril	samedi 16 mai	mardi 16 juin	jeudi 16 juillet	dimanche 16 août
vendredi 17 avril	dimanche 17 mai	mercredi 17 juin	vendredi 17 juillet	lundi 17 août
samedi 18 avril	lundi 18 mai	jeudi 18 juin	samedi 18 juillet	mardi 18 août
dimanche 19 avril	mardi 19 mai	vendredi 19 juin	dimanche 19 juillet	mercredi 19 août
lundi 20 avril	mercredi 20 mai	samedi 20 juin	lundi 20 juillet	jeudi 20 août
mardi 21 avril	jeudi 21 mai	dimanche 21 juin	mardi 21 juillet	vendredi 21 août
mercredi 22 avril	vendredi 22 mai	lundi 22 juin	mercredi 22 juillet	samedi 22 août
jeudi 23 avril	samedi 23 mai	mardi 23 juin	jeudi 23 juillet	dimanche 23 août
vendredi 24 avril	dimanche 24 mai	mercredi 24 juin	vendredi 24 juillet	lundi 24 août
samedi 25 avril	lundi 25 mai	jeudi 25 juin	samedi 25 juillet	mardi 25 août
dimanche 26 avril	mardi 26 mai	vendredi 26 juin	dimanche 26 juillet	mercredi 26 août
lundi 27 avril	mercredi 27 mai	samedi 27 juin	lundi 27 juillet	jeudi 27 août
mardi 28 avril	jeudi 28 mai	dimanche 28 juin	mardi 28 juillet	vendredi 28 août
mercredi 29 avril	vendredi 29 mai	lundi 29 juin	mercredi 29 juillet	samedi 29 août
jeudi 30 avril	samedi 30 mai	mardi 30 juin	jeudi 30 juillet	dimanche 30 août
	dimanche 31 mai		vendredi 31 juillet	lundi 31 août

Jours en formation
Jours en entreprise
Dimanches et jours fériés

Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.

Semaines 35 : 1/2 journée d'attente à définir si soutenance non effectuée en juillet.

Semestre 3	
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 21 décembre 2019
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 4	
Début des cours	lundi 6 janvier 2020
Fin des cours	samedi 27 juin 2020
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	jeudi 7 mai 2020
Fin période d'Examens	samedi 20 juin 2020
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	Lundi 23 septembre 2019
Date fin stage alterné	Mardi 15 septembre 2020
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 22 juin 2020
Date fin stage	Mardi 15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	Mercredi 16 septembre 2020
Soutenance de l'apprentissage / Contrat de professionnalisation au plus tard	vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	6 mois

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Master
Gestion des ressources humaines**

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Pierre CHAUDAT, pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Anaïs BOS, anaïs.bos@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2 : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrites ou orales, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III– Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 Gestion des Ressources Humaines comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage
- soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance), soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale du stage est de **3 mois** et au maximum de **6 mois**.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV– Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

- L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage (ou période en entreprise) l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage (ou période en entreprise)

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un

examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 6 à 12)

MASTER mention : Gestion des ressources humaines

11 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Fondamentaux de la GRH Contexte politique économique et sociétal Droit de la protection sociale Droit du travail	6												
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
UE 2 : Anglais Anglais	3	3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
UE 3 : Contexte de la GRH Gestion administrative de RH Contrôle de gestion Organisations Cours orienté : Santé sécurité au travail, Qualité au travail	9												
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2h	1	E	2h	1	E	1 h	
UE 4 : Gestion stratégique des RH Gestion des équipes et conduite du changement Gestion des compétences GPEC et développement de la créativité Rétribution et gestion de la paye Cours orienté : Ergonomie	12												
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	
		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Gestion stratégique des RH	15													
International human resource management		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Culture et interculturalité		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Ethique, diversité, développement durable		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des RH dans le public		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : SIRH et informatique		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 6 : PMR	6	6												
PMR			EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9	9												
Stage			EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale	6												
Théorie et pratique des organisations		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des mouvements d'activité		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des équipes		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 2 : Anglais des affaires	3												
Anglais des affaires		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 3 : Contexte de la GRH	9												
Droit du travail		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit de la Sécurité sociale		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
E-GRH et Communication		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Grandes problématiques RH		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 4 : Gestion des RH	12												
Audit social		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Rétribution et gestion de la paye		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Marque employeur / Recrutement		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion de la formation		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Psychologie du travail		2	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Conseil en organisation et développement personnel	15													
Relations professionnelles et sociales		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des conflits		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Employabilité : Gestion de carrières et des handicaps		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Coaching		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Knowledge management		3	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Outils de pilotage / Indicateurs de performance		2	EvC		2 min			2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Développement personnel et insertion professionnelle														
UE 6 : PMR	6													
PMR		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9													
Stage		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier d'alternance du master GRH

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020							
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap						
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar			
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer			
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu			
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven			
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam			
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim			
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun			
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar			
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer			
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu			
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven			
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam			
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim			
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun			
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar			
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer			
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu			
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven			
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam			
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim			
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun			
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar			
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer			
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu			
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven			
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam			
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim			
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun			
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar			
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer			
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar		Ven		Dim		31			Ven		Lun		31				
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#REF!

1/2 journée de soutenance -
reste du temps en
entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	Périodes universitaires	420,0	Périodes en Entreprise possibles
--	-------------------------	-------	----------------------------------

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin

REMARQUES : Calendrier de formation Master Gestion des Ressources Humaines

Semestre 1	
Réunion de rentrée	9/09/19
Début des cours	10/09/19
Fin des cours	20/12/19
Début Vacances de Noël	21/12/19
Fin Vacances de Noël	5/01/20
Semestre 2	
Début des cours	13/01/20
Fin des cours	14/03/20
Début Vacances d'Hiver	22/02/20
Fin Vacances d'Hiver	9/03/20
Début Vacances de Printemps	18/04/20
Fin Vacances de Printemps	4/05/20
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	16/09/20
Date fin stage alterné	07/03/20
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	16/03/20
Date fin stage	29/08/20
Soutenance de stage au plus tard	5/09/20
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois/12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

Master Finance

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues; ces dernières évaluations en contrôle continu en présentiel étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution ont été mises en œuvre et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce, si les conditions sanitaires le permettent

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L'accès aux différents parcours de la mention Finance des semestres 3 et 4 est assujéti à des prérequis des semestres 1 et 2.

Pour accéder au parcours 1 « Gestion de Patrimoine » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Modes de détention de l'épargne » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Fiscalité de l'épargne », « Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I », « Principes généraux du droit de la famille » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 2 « Marchés financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Ingénierie financière et Valeur » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Statistiques et économétrie appliquées à la finance », « Anglais » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 3 « International Audit Economics and Finance » des semestres 3 et 4 et au parcours 4 « Accounting and Finance », l'étudiant doit avoir acquis un niveau en langue anglaise B2+ / C1. Les enseignements de ces deux parcours sont assurés 100% en langue anglaise.

Pour accéder au parcours 5 « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Droit Pénal » du semestre 1 et « Contrôle interne et audit », « Droit des entreprises en difficulté », « Anglais » du semestre 2.

- Parcours 1 Gestion de Patrimoine
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 AUBERT François françois.aubert@uca.fr, TIXIER LIONEL Lionel.TIXIER@uca.fr
- Parcours 2 Marchés financiers
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 PIJOURLET Guillaume guillaume.pijourlet@uca.fr
- Parcours 3 International Audit Economics and Finance
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
- Parcours 4 Accounting and Finance
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
- Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 MANKAI Selim selim.mankai@uca.fr, MAYMONT Anthony anthony.maymont@uca.fr et RAYNAUD Benoit benoit.raynaud@uca.fr

Contact en scolarité :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance :
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine :
Cindy CARUELLE, Cindy.CARUELLE@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Audit Economics and Finance
Mylène Sedille, mylene.sedille@uca.fr
Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance
- Mylène Sedille, mylene.sedille@uca.fr
- Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus.

Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Mesures spécifiques liées au confinement

- Pour l'ensemble des parcours mention Finance

Les soutenances liées au mémoire professionnel, de recherche sont maintenues. Cependant, si le déconfinement n'est pas intervenu au moment des soutenances, ces dernières auront lieu en distanciel via des outils comme Skype, WhatsApp, Microsoft Teams, Zoom,

- Pour le parcours Gestion de Patrimoine de la mention Finance

Le parcours Gestion de Patrimoine reporte les épreuves EVT du 6 avril 2020 au 15 juillet 2020 avec les autres épreuves de type EVT de fin d'année universitaires prévues les 16 et 17 juillet 2020.

Dans le cas de figure où la tenue des épreuves serait impossible en juillet pour des raisons sanitaires alors les épreuves en question se tiendront en ligne.

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluation terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera

proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en deuxième chance.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en deuxième chance.

-

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la Mention Finance comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

➤ Semestres 1 et 2 de la Mention Finance

Le Master 1 de la Mention Finance comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 30 mars 2020, avec une fin au plus tard le vendredi 21 août 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine

Le Parcours Gestion de Patrimoine comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné selon le calendrier de l'alternance à partir du lundi 2 décembre 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers

Le Parcours 2 Marchés Financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 24 février 2020, avec une fin au plus tard le samedi 20 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation

- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Audit Economics and Finance

Le Parcours 3 International Audit Economics and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir de début janvier 2020 (après les examens du premier semestre organisés soit en France soit dans les universités partenaires pour les étudiants en échange), avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance

Le Parcours 4 Accounting and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 30 mars 2020, avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Le Parcours Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage). La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Finance, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Finance sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master Finance

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Gestion et contrôle	12	12											
Gouvernance d'entreprise		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Diagnostic économique et financier		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Choix d'investissements		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 : Finance de marché I	12	12											
Marchés d'actifs		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Conformité et risques		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :		4											
Modes de détention de l'épargne		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Droit Pénal		4	EvC		2	E ou O		1	E	1h	1	E	1h
Ingénierie financière et Valeur		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 3 : Méthodologie I	6	6											
Anglais		4	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) ou 1h (E)
Module d'insertion professionnelle		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Finance de marché II et Droit	12	12											
Finance et valeur		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Ingénierie sociétair		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :		4											
Gestion de portefeuille		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle interne et audit		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Outils quantitatifs et fiscaux	6	6											
Informatique appliquée avec VBA		3	EvC		2	TP		1	A (Machine)	1h	1	A (Machine)	1h
Cours selon parcours :		3											
Statistiques et économétrie appliquées à la finance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Droit des entreprises en difficulté		3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Fiscalité de l'épargne		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 : Méthodologie II	3	3											
Séminaires de recherche		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon parcours :		2											
Anglais		2	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) ou 1h (E)
Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Principes généraux du droit de la famille		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 : Stage	9	9											
Stage en entreprise (de 3 à 5 mois)		9	EvC		2	M+S	45					M+S	45

								mn						mn
Crédits semestre 2	30	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation

	M1 Finance
Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 23 novembre 2019
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 28 octobre 2019
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 3 novembre 2019
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020
Début Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	lundi 25 novembre 2019
Fin des cours	samedi 14 mars 2020

Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 16 mars 2020
Fin période d'Examens	samedi 28 mars 2020
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 30 mars 2020
Date fin stage	vendredi 21 août 2020
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Semestre 3 : Parcours 1 Gestion de Patrimoine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine	9	9												
MACROFINANCE, MARCHES ET ALLOCATION D'ACTIFS		9	EvT		1	E	3h					1	E	1h
Analyse économique des marchés d'actifs														
Marché des obligations et des titres de créance														
Marché des actions et produits dérivés														
Principes de l'allocation d'actifs														
Etude de cas d'allocation d'actifs														
METHODOLOGIES DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE - 1			Pas d'épreuve associée											
Méthodologie du conseil patrimonial														
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire														
UE 2 Gestion civile du patrimoine	9	9												
LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAMILLE		4,5	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Les régimes matrimoniaux														
La gestion civile des actifs des incapables														
La protection du conjoint survivant														
LA DETENTION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE		4,5	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Les libéralités entre vifs														
Les successions														
L'indivision														
UE 3 Ingénierie patrimoniale-1 : principes	6	6												

EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
L'ASSURANCE-VIE		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Assurance vie : aspects économiques et financiers													
Assurance vie : aspects juridiques													
UE 4 Patrimoine et fiscalité	6	6											
GRANDS PRINCIPES DE FISCALITE DIRECTE		6											
OPTIMISATION FISCALE			EvT		1	E	3h				1	E	1h
Gestion fiscale du patrimoine (revenus fonciers + IR Pratique)													
Gestion fiscale des successions													
IFI - Impôt sur la fortune immobilière													
Volume horaire, coefficients et Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 2 Marchés financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Marchés financiers I	6	6											
Macroéconomie financière I		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Instruments de taux		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Analyse financière		2	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
UE 2 Finance quantitative I	9	9											
Théorie de la finance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Outils pour la finance de marché I		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Instruments dérivés I		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 3 Gestion d'actifs I	9	9											
Gestion de portefeuille I		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Gestion OPCVM fictif I		3	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
Anglais financier I		3	EvC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
UE 4 Méthodologie I	6	6											
Méthodologie de la recherche	3	3	EvC		2	O		1	O	30 mn	1	O	30 mn
Préparation aux entretiens de recrutement	3	3	EvC		2	M		1	M		1	M	
Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 3 International Audit Economics and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 International Economics and Business	15												
Business intelligence		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Ethics		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Economic policy and exchange rate		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Market		2,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial auditing and Compliance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
French as foreign language		0,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 a International Economics and Finance	12												
Macroeconomics		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Microeconomics		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Behavioral Finance		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1h
Theory of finance		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 b International Accounting and Audit	12												
Audit		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Accounting and Financial Reporting under IFRS		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Governance and Responsibility		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE3 Methods	3												
Cours selon parcours :		3											
Statistics(UE 2a)		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Econometrics(UE 2a)		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h

Strategic Management (2b)		2	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1h
Business English (2b)		1	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) 1h (E)
* Les UE 2 a, b et C sont au choix													
Credits semester 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 4 Accounting and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens *)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Management and control	9	9												
Organisational Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Strategic Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Business Intelligence		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Accounting and Finance	6	6												
Financial auditing and Compliance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 3 : Finance and Control	6	6												
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Financial Market		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Business Culture	9	9												
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)	
Economics		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)	
One Elective course among the following list :		3												
Professional personal project		3	EvC		2	M		1	E	1h	1	M		
French as foreign language		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Credits semester 3	30	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Fondamentaux juridiques et réglementaires	12	12											
Droit des marchés financiers		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		3	EvC		2	E ou O		1	M		1	M	
Défaillances bancaires et financières		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Déontologie professionnelle et éthique		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
UE 2 Fondamentaux économiques et financiers	12	12											
Principes de la Gestion des risques		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Économie bancaire et de l'assurance		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Théories économiques des Crimes financiers		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
Techniques avancées de détection des fraudes		3	EvC		2	E		1	M		1	M	
UE 3 Approches transversales	6	6											
Responsabilité sociale de l'entreprise		4	EvC		2	E ou O		1	M		1	M	
Business communication		2	EvC		2	E ou O		1	M		1	M ou O	30 mn (o)
Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 1 Gestion de Patrimoine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Stratégies patrimoniales	6	6											
FORMALISATION DES STRATEGIES		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Les sociétés civiles													
Stratégies patrimoniales et immobilières : études de cas													
OUTILS EvT STRATEGIES D'OPTIMISATION		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Le démembrement de propriété													
Droit international privé													
UE 6 Gestion patrimoniale du chef d'entreprise	6	6											
LE PATRIMOINE PROFESSIONNEL		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Restructuration patrimoniale - Opérations Haut de Bilan													
La gestion des droits sociaux													
Stock options - attribution gratuite d'actions													
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
La transmission d'entreprise à titre onéreux													
La transmission d'entreprise à titre gratuit													
UE 7 Ingénierie patrimoniale 2 : pratique	6	6											
OUTILS EvT CAS PRATIQUES		6	EvT		1	E	4h				1	E	1h
Etude de cas													
UE 8 Méthodologie de la gestion de patrimoine	12	12											
LE METIER DE CONSEILLER PATRIMONIAL		9	EvC		2	M + S							M + S
Règles déontologiques du conseil patrimonial													

Négociation vente et gestion de la relation client													
METHODOLOGIE DU CONSEIL EVT DE LA RECHERCHE 2		2	EvC		2	M + S				M + S			M + S
Valorisation de la recherche													
ANGLAIS FINANCIER		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Case study - asset allocation Niveau II													
ETUDE DE CAS ASSET ALLOCATION II													
Volume horaire, coefficients et Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 2 Marchés financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens(*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Marchés financiers II	6	6											
Macroéconomie financière II		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Finance, éthique et ISR		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion des risques		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 6 Finance quantitative II	6	6											
Gestion actif passif et trésorerie		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Outils pour la finance de marché II		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Instruments dérivés II		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 7 Gestion d'actifs II	6	6											
Gestion de portefeuille II		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion OPCVM fictif II		2	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
Anglais financier II		2	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
UE 8 Méthodologie II	12	12											
Mémoire de spécialité		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Stage		9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 3 International Audit Economics and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	30	30											
- Internship and Training (3 to 6 months) or research project		30	EvC		2	M + S	45 mn						M + S 45 mn
Credits semester 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

() Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.*

Semestre 4 : Parcours 4 Accounting and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Assset Management	6	6											
Finance and Value		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Portfolio Management		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 : Control and Audit	6	6											
Accounting and Financial Reporting under IFRS		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Audit		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Theory of Finance		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 : Financial Market	9	9											
Behavioral Finance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Private Equity		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) 1h (E)
UE 8 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	9	9											
Internship and Training (3 to 6 months) or research project		9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Credits semester 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 Risques	6	6												
Introduction et réflexion sur les métiers de la conformité et du contrôle interne		2	EvC		2	E		1	M		1	M		
Les marchés financiers : présentation, réglementation et risques		2	EvC		2	E		1	M		1	M		
Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu, conséquences		2	EvC		2	E		1	M		1	M		
UE 5 Conformité et contrôle interne / Gestion des risques	9	9												
Cadre législatif et réglementaire de la conformité et veille juridique		2	EvT		1	E	3h							
Risques de non-conformité et élaboration des normes internes		1	EvT		1	E	3h							
Cartographie des risques et contrôle permanent		2	EvT		1	E	3h							
Reporting auprès des différentes instances et des régulateurs		2	EvT		1	E	3h							
Management de la conformité		2	EvT		1	E	2h							
UE 6 Séminaires	3	3	EvC		2	E ou O		1	M		1	M		
Séminaires sur risques et conformité :														
La fraude														
Place de la conformité dans les organisations														
Conformité des systèmes d'information, nouveaux produits et services														
Certification AMF														
UE 7 Méthodologie II	12	12												

Mémoire de spécialité (sources, méthodologie et règles du mémoire)		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Stage		9	EvC		2	M + S		1	M + S		1	M + S	
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier des parcours

	M1 Finance	M2 Gestion de Patrimoine	M2 Conformité	M2 Marchés financiers	M2 Accounting and Finance	M2 International Audit Economics and Finance
Semestre 1						
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019	mardi 10 septembre 2019	mardi 10 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019	lundi 9 septembre 2019	lundi 9 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 23 novembre 2019	vendredi 13 mars 2020	vendredi 6 décembre 2019	samedi 16 novembre 2019	samedi 23 novembre 2019	vendredi 31 janvier 2020
Nombre de semaines de cours	11	6	7	10	11	18
Début Vacances de Toussaint	lundi 28 octobre 2019			lundi 28 octobre 2019	lundi 28 octobre 2019	lundi 28 octobre 2019
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 3 novembre 2019			dimanche 3 novembre 2019	dimanche 3 novembre 2019	dimanche 3 novembre 2019
Journées d'examen				lundi 10 février 2020		
		lundi 6 avril 2020				
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019			lundi 18 novembre 2019	samedi 30 novembre 2019	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020			samedi 23 novembre 2019	samedi 21 décembre 2019	vendredi 31 janvier 2020
Début Vacances de Noël	lundi 23 décembre 2019			lundi 23 décembre 2019	lundi 23 décembre 2019	lundi 23 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020			dimanche 5 janvier 2020	dimanche 5 janvier 2020	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2						
Début des cours	lundi 25 novembre 2019	mardi 7 avril 2020	lundi 9 décembre 2019	lundi 25 novembre 2019	lundi 25 novembre 2019	
Fin des cours	samedi 14 mars 2020	vendredi 3 juillet 2020	vendredi 3 avril 2020	samedi 15 février 2020	samedi 14 mars 2020	
Nombre de semaines de cours	11	7	9	10	11	
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020				lundi 24 février 2020	
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020				lundi 24 février 2020	
Journées d'examen			mardi 4 février 2020			
Début période d'Examens	lundi 16 mars 2020	jeudi 16 juillet 2020	mardi 2 juin 2020	lundi 17 février 2020	lundi 16 mars 2020	
Fin période d'Examens	samedi 28 mars 2020	vendredi 17 juillet 2020	vendredi 5 juin 2020	samedi 22 février 2020	samedi 28 mars 2020	
Début Vacances de Printemps						
Fin Vacances de Printemps						
Stage alterné	Non	Oui	OUI	Non	Non	Non
Date début stage alterné		lundi 2 décembre 2019	lundi 30 septembre 2019			
Date fin stage alterné		vendredi 28 août 2020	mardi 15 septembre 2020			
Stage fin de formation	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date début stage	lundi 30 mars 2020			lundi 24 février 2020	lundi 30 mars 2020	jeudi 2 janvier 2020
Date fin stage	vendredi 21 août 2020			samedi 12 septembre 2020	mardi 15 septembre 2020	mardi 15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 28 août 2020	mercredi 16 septembre 2020	mercredi 16 septembre 2020	lundi 14 septembre 2020	mercredi 16 septembre 2020	mercredi 16 septembre 2020
Durée de stage alterné ou non						
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 66 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

Modifiées suite au Covid19

**Master
Marketing, vente**

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la mention :

Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr

Sylvie VEDRINE, sylvie.vedrine@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

Le M1 est commun aux 3 parcours. Les étudiants choisissent le parcours de M2 à l'issue de la première année.

- **Master 1 Marketing Vente**
Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr, Sylvie VEDRINE, sylvie.vedrine@uca.fr
- **Parcours 1** : Marketing opérationnel et digital (MOD) -
Elisabeth MARTIN-VERDIER, elisabeth.martin-verdier@uca.fr
- **Parcours 2** : Direction commerciale et international business (DCIB) -
Pascal BRASSIER, pascal.brassier@uca.fr, et Patrick RALET, patrick.ralet@uca.fr
- **Parcours 3** : Management de la distribution et relation de service (MDRS) -
Lionel COLOMBEL, lionel.colombel@uca.fr

Contact en scolarité :

Master 1 : Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, tel : 04 73 17 77 65

Magalie BLANCHETON, magalie.blancheton@uca.fr, tel : 04 73 17 77 24

Master 2 : Parcours 1 et 2 : Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, tel : 04 73 17 77 65

Magalie BLANCHETON, magalie.blancheton@uca.fr, tel : 04 73 17 77 24

Parcours 3 : Céline FERNANDES DA SILVA : celina.fernandes_da_silva@uca.fr, tel : 04 73 17 78 31

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants autoentrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Il doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 4.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 4.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 5. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 5.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 5.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux évaluations sont prévues ; ces dernières évaluations en contrôle continu en présentiel étant suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Des adaptations ou des modalités de substitution ont été mises en œuvre et peuvent être:

- Des oraux passés à distance (et si nécessaire remplacement possible d'un écrit prévu dans les MCCC par un oral)
- Des travaux à rendre en ligne
- La neutralisation des épreuves restantes si au moins déjà 2 notes attribuées
- Le passage de la deuxième évaluation continue pendant la période des évaluations terminales (en prenant en compte la note déjà attribuée si c'est le cas)
- Si aucune note attribuée, la transformation de l'évaluation continue en évaluation terminale

Il est garanti l'existence d'un « délai raisonnable pour que l'étudiant puisse s'adapter à cette modification ». Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours.

Si des évaluations ont été réalisées à distance, un rattrapage sera proposé en présentiel aux étudiants qui n'auraient pas pu accéder aux activités pédagogiques du fait de l'absence de connexion ou des limites de connexion, et ce; si les conditions sanitaires le permettent.

Article 5.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 6 : Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Marketing-Vente » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme.

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois, pouvant avoir lieu de mars à août. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- Master 2 :
 - o Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - o Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), ou non alterné. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
 - o Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

En raison de la pandémie liée au COVID19, des restrictions de mobilité afférentes, de la fermeture de nombre d'entreprises, de nouvelles dispositions relatives aux stages sont adoptées : jusqu'à 8 semaines de stage réalisées quelle que soit la durée initiale prévue, la période de stage est validée ; pour moins de 8 semaines de stage, il y a nécessité pour l'étudiant de travailler en complément sur un mémoire ou un rapport de 20 pages ; pour les étudiants n'ayant pas de stage, ce dernier sera remplacé par un mémoire ou un rapport de 40 pages. Les thèmes des mémoires ou des rapports seront définis par l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, compte tenu de l'imprévisibilité de la période de confinement national et des éventuelles résurgences épidémiques (seconde vague épidémique nationale), les responsables de formation pourront, toujours dans le souci de préserver les intérêts des étudiants, annuler les soutenances des rapports de stage et des mémoires initialement prévues - et donc n'évaluer que l'écrit fourni par l'étudiant.

IV – Modalités de compensation :

Article 7

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation : Voir pages 7 à 22

MASTER mention : Marketing, vente (tronc commun 1^{re} année)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : FONDAMENTAUX DU MARKETING	12														
EC 1 : Management stratégique		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Mix Marketing		6	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Comportement du consommateur		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h
UE 2 : ANALYSE ET ETUDE DU MARCHÉ	6														
EC 1 : Analyses et techniques d'études de marché		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse de données en marketing		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h
UE 4 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE	12														
EC 1 : Business English (1)		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h /	1	E	1h
EC 2 : Projet d'insertion professionnelle		3	EvC		Au moins 2					/	/	/	/	/	/
EC 3 : Droit de la concurrence et de la consommation		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h
EC 4 : Gestion de projet		3	EvC		Au moins 2					1	ET	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUE : premier et deuxième semestres 100% mutualisés entre les trois parcours de Master 2

MASTER mention : Marketing, vente (tronc commun 1^{re} année)

M1 Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : STRATEGIES MARKETING	6													
EC1 : Plan marketing			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Initiation à la recherche en marketing-vente	3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h		
UE 6 : QUALIFICATIONS MARKETING & VENDE	6													
EC1 : Méthode de vente			2	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Les nouveaux Marketing			2	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Marketing des services	2	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h		
UE 7 : SPECIALITES MARKETING & VENDE (2EC/3)*	6													
EC 1 : International sales development			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Marketing digital et méthodes en neurosciences			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC3 : Environnement Distribution et Retail	3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h		
UE 8 : ANGLAIS	3													
EC 1 : Business English (2)			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
UE 9 : STAGE	9													
EC 1 : Stage			9				M et S voir page 6	30 min		M et S	30 min	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Chaque étudiant doit suivre le(s) cours de spécialité de son parcours + une EC au choix parmi celles proposées dans les autres parcours

REMARQUES : Calendrier de formation ci-après.

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	16 septembre 2019	6 janvier 2020 à partir de 8h
Date de début des cours et des TD	Lundi 16 septembre 2019 à partir de 13h	6 janvier 2020 à partir de 8h
Examens	Contrôle continu mais quelques épreuves individuelles sur table	Contrôle continu mais quelques épreuves individuelles sur table
Congés de Toussaint	Du 28 octobre au 3 novembre 2019	
Congés de Noël	Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		A temps plein en fin de formation* Période : du 02 mars 2020 au 31 août 2020 Durée minimale : 3 mois / 12 semaines Durée maximale : 6 mois / 6 semaines * Sauf dérogation semestre à l'étranger

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 1 : Marketing opérationnel et digital (MOD)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : MARKETING MANAGEMENT EC 1 : Branding et gestion de marque * EC 2 : Innovation marketing *	6														
		3	EvC		2		/		1	E	2H		1	E	1H
		3	EvC		2		/		1	E	2H		1	E	1H
UE 2 : MARKETING DIGITAL EC 1 : Stratégie marketing digital et mix marketing EC 2 : Webanalytics	6														
		3	EvC		2		/		1	E	2H		1	E	1H
		3	EvT		1	E	2H		1	E	2H		1	E	1H
UE 3 : CREATION PUBLICITAIRE EC 1 : Création et fabrication publicitaire EC 2 : PAO	6														
		3	EvC		2		/		1	M	/		1	E	1H
		3	EvC		2		/		1	M	/		1	M	1H
UE 4 : ANIMATION ET COMMUNICATION INTERNES EC 1 : Animation du réseau commercial EC 2 : Communication interne	6														
		3	EvC		2		/		1	E	2H		1	E	1H
		3	EvT		1	M	/		1	M	/		1	E	1H
UE 5 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (1) EC 1 : Business English (1) EC 2 : Séminaires métiers et préparation au recrutement	6														
		3	EvC		2		/		1	E	2H		1	E	1H
		3	EvT		1	M	/		1	M	/		1	M	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 1 : Marketing opérationnel et digital (MOD)

M2 Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr. r.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr. r.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 6 : COMMUNICATION DIGITALE EC 1 : Médias digitaux EC 2 : Création et ergonomie de site web	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum		/ /	1 1	E M	2H /	1 1	E E	1h 1H	
UE 7 : MARKETING DIRECT ET E-COMMERCE EC 1 : Marketing direct et fidélisation EC 2 : E-commerce et CRM	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum		/ /	2 1	M M	/ /	1 1	E E	1H 1H	
UE 8 : SEMINAIRES SPECIFIQUES EC 1 : Marketing agroalimentaire, de la santé, cinématographique, panels, plan média, relations presse, International Week, etc.	3	3	EvC		2 minimum		/	2	E	2H	1	E	1H	
UE 9 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (2) EC 1 : Business English (2) EC 2 : Droit du marketing et du commerce EC 3 : Projet/contrat ou alternance ou mémoire	6	2 2 2	EvC EvT EvT		2 minimum 1 1		/ 2H 1H	1 1 /	E E /	2H 2H /	1 1 /	E E /	1H 1H /	
UE 10 : APPLICATIONS PROFESSIONNELLES EC 2 : Stage en entreprise ou alternance	9	9	EvT		1		M et S voir page 6	30'	1	M et S	30'	/	/	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif. **REMARQUES** : Calendrier de formation et d'alternance.

Début de la formation : 24 septembre 2019

Fin de la formation : fin septembre 2020 (après soutenances de stage)

Calendrier des cours 2019-2020

09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020		
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	
1	Dim			Mar		Ven		Tous.																		
2	Lun			Mer		Sam																				
3	Mar			Jeu		Dim																				
4	Mer			Ven		Lun																				
5	Jeu			Sam		Mar																				
6	Ven			Dim		Mer																				
7	Sam			Lun		Jeu																				
8	Dim			Mar		Ven																				
9	Lun			Mer		Sam																				
10	Mar			Jeu		Dim																				
11	Mer			Ven		Lun																				
12	Jeu			Sam		Mar																				
13	Ven			Dim		Mer																				
14	Sam			Lun		Jeu																				
15	Dim			Mar		Ven																				
16	Lun			Mer		Sam																				
17	Mar			Jeu		Dim																				
18	Mer			Ven		Lun																				
19	Jeu			Sam		Mar																				
20	Ven			Dim		Mer																				
21	Sam			Lun		Jeu																				
22	Dim			Mar		Ven																				
23	Lun			Mer		Sam																				
24	Mar			Jeu		Dim																				
25	Mer			Ven		Lun																				
26	Jeu			Sam		Mar																				
27	Ven			Dim		Mer																				
28	Sam			Lun		Jeu																				
29	Dim			Mar		Ven																				
30	Lun			Mer		Sam																				
31	Mar			Jeu		Dim																				
		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes ENTREPRISE POSSIBLES

Périodes UNIVERSITAIRES

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Mardi 24 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Date de début des cours et des TD	Mardi 24 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Examens	Selon les matières EvC ou Examen terminal à la fin des cours	Selon les matières EvC ou Examen terminal à la fin des cours
Congés de Toussaint	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 28 octobre au 3 novembre 2019.	
Congés de Noël	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020	
Congés d'hiver		
Stage	Stage alterné : à partir du 30 septembre 2019	Stage final : à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 18 septembre 2020

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 2 : Direction commerciale et international business (DCIB)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : MANAGEMENT DES VENTES EC 1.1 : <i>Strategic Sales Development</i> EC 1.2 : <i>Sales Teams Management</i> EC 1.3 : <i>L'acheteur B2B</i>	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1	E E E	1h 1h 1h
UE 2 : NEGOCIATION COMMERCIALE EC 2.1 : <i>Méthodes de vente approfondies</i> EC 2.2 : <i>Business Negotiation</i> EC 2.3 : <i>Cross-Cultural Negotiation</i>	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1	E E E	1h 1h 1h
UE 3 : INTERNATIONAL BUSINESS EC 3.1 : <i>International Commerce Strategy</i> EC 3.2 : <i>International Trade Instruments</i> EC 3.3 : <i>Global Business Game</i>	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1	E E E	1h 1h 1h
UE 4 : OUTILS PROFESSIONNELS EC 4.1 : <i>Cross-cultural management</i> EC 4.2 : <i>Prise de parole en public</i>	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum			1	E E	1h 1h	1	E E	1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Cours en italique : cours en anglais ou bilingues

* EC orientée « recherche »

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 2 : Direction commerciale et international business (DCIB)

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : DECISION STRATEGIQUE EC 5.1 : <i>Key Account Management</i> EC 5.2 : Stratégies multicanal & relation client EC 5.3 : Définition & pilotage du budget commercial	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 6 : SEMINAIRES INTERNATIONAUX EC 6.1 : <i>International Marketing</i> EC 6.2 : <i>International Week</i>	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum			1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 7 : DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EC 7.1: Concours de négociation - <i>Negotiation Competition</i> EC 7.2 : Ingénierie commerciale	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum			1	M E	1h 1h	1	E E	1h 1h
UE 8 : EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EC 8.1 : Méthodologie de projets professionnels - <i>Professional projects</i> - Contrat d'apprentissage, de professionnalisation, Stage	9	9			1	M et S voir page 6	30'	1	M et S	30'	/	/	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Cours en italique : cours en anglais ou bilingues (in red : courses taught in English)

Calendrier de formation et d'alternance page suivante.

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Lundi 16 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Date de début des cours et des TD	Lundi 16 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Examens	Contrôle continu	Contrôle continu
Congés de Toussaint	Du 21 au 27 octobre 2019	
Congés de Noël	Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		Stage alterné : à partir du 30 septembre 2019 ; A temps plein en fin de formation, à partir du 19 Mars 2020

Début de la formation : 16 septembre 2019 ; Fin de la formation : fin septembre 2020 (après soutenances de stage)
Calendrier des cours 2019-2020

09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020		
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	
1	Dim			Mar		Ven	Tous.																			
2	Lun			Mer		Sam																				
3	Mar			Jeu		Dim																				
4	Mer			Ven		Lun																				
5	Jeu			Sam		Mar																				
6	Ven			Dim		Mer																				
7	Sam			Lun		Jeu																				
8	Dim			Mar		Ven																				
9	Lun			Mer		Sam																				
10	Mar			Jeu		Dim																				
11	Mer			Ven		Lun	Armist.																			
12	Jeu			Sam		Mar																				
13	Ven			Dim		Mer																				
14	Sam			Lun		Jeu																				
15	Dim			Mar		Ven																				
16	Lun			Mer		Sam																				
17	Mar			Jeu		Dim																				
18	Mer			Ven		Lun																				
19	Jeu			Sam		Mar																				
20	Ven			Dim		Mer																				
21	Sam			Lun		Jeu																				
22	Dim			Mar		Ven																				
23	Lun			Mer		Sam																				
24	Mar			Jeu		Dim																				
25	Mer			Ven		Lun																				
26	Jeu			Sam		Mar																				
27	Ven			Dim		Mer																				
28	Sam			Lun		Jeu																				
29	Dim			Mar		Ven																				
30	Lun			Mer		Sam																				
31				Jeu																						
		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 400 h

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 3 : Management de la distribution et relation de service (MDRS)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Commercialisation des biens et services EC 1 : Etudes et analyse de la zone de chalandise EC 2 : Anglais du commerce et de la vente EC 3 : Outils statistiques	9													
		3	EvC		2 au minimum				1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Gestion du point de vente EC 1 : Merchandising EC 2 : Contrôle de gestion	9													
		6	EvC		2 au minimum				1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Développement commercial EC 1 : Négociation commerciale EC 2 : Management d'équipe	9													
		6	EvC		2 au minimum				1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC						1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Application des acquis 1 EC 1 : Alternance ou projet d'insertion professionnelle	3													
		3			1	M + S	1h	1	M + S	1h	-	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Environnement International et Environnement Juridique EC 1 : Environnement International EC 2 : Droit de la distribution	3				2 au minimum	A			1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1 h 1h
UE 6 : Relation de service et stratégies de distribution EC 1 : Stratégies de distribution EC 2 : Anglais du commerce et de la vente	6				2 au minimum	A			1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 7 : Management de la valeur client EC 1 : Management des activités de services - Data Mining EC 2 : Stratégies de fidélisation et satisfaction client	6				2 au minimum	A			1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 8 : Environnement Multicanal et Communication EC 1 : Environnement Multicanal EC 2 : Environnements Digitaux	6				2 au minimum	A			1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 9 : Application des acquis 2 EC 1 : Alternance ou stage en entreprise	9					M et S voir page 6	45 min		2	M+S	1h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

A = les épreuves de contrôle continu qui n'ont pas déjà réalisées seront remplacées par des examens écrits ou oraux, si le calendrier le permet, ou par des épreuves en ligne via l'ENT et messagerie UCA

Semestre 3	
Réunion de rentrée	16 septembre 2019
Début des cours	16 septembre 2019
Fin des cours	31 janvier 2020
Début Vacances de Noël	21 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	06 janvier 2020
Semestre 4	
Début des cours	1 ^{er} février 2020
Fin des cours	31 mars 2020
Début Vacances d'Hiver	Néant
Fin Vacances d'Hiver	Néant
Début Vacances de Printemps	Néant
Fin Vacances de Printemps	Néant
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	16 septembre 2019
Date fin stage alterné	15 septembre 2019
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	Début avril 2020
Date fin stage	15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	28 septembre 2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	5 mois / 20 semaines

Master 2ème année Marketing - Vente parcours Management de la Distribution et Relation de Service
402 heures de formation du 16 septembre 2019 au 23 septembre 2020

09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020										
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap									
1	Dim			Mar		Ven	Tous.	1	Dim			Mer	J. de l'an	Sam				1	Dim			Mer			Sam			1	Mar					
2	Lun			Mer		Sam		2	Lun			Jeu		Dim				2	Lun			Jeu			Dim			2	Mer					
3	Mar			Jeu		Dim		3	Mar			Ven		Lun				3	Mar			Ven			Lun			3	Jeu					
4	Mer			Ven		Lun		4	Mer			Sam		Mar				4	Mer			Sam			Mar			4	Ven					
5	Jeu			Sam		Mar		5	Jeu			Dim		Mer				5	Jeu			Dim			Mer			5	Sam					
6	Ven			Dim		Mer		6	Ven			Lun		Jeu				6	Ven			Lun			Jeu			6	Dim					
7	Sam			Lun		Jeu		7	Sam			Mar		Ven				7	Sam			Mar			Ven			7	Lun					
8	Dim			Mar		Ven		8	Dim			Mer		Sam				8	Dim			Mer			Sam			8	Mar					
9	Lun			Mer		Sam		9	Lun			Jeu		Dim				9	Lun			Jeu			Dim			9	Mer					
10	Mar			Jeu		Dim		10	Mar			Ven		Lun				10	Mar			Ven			Lun			10	Jeu					
11	Mer			Ven		Lun	Armist.	11	Mer			Sam		Mar				11	Mer			Sam			Mar			11	Ven					
12	Jeu			Sam		Mar		12	Jeu			Dim		Mer				12	Jeu			Dim			Mer			12	Sam					
13	Ven			Dim		Mer		13	Ven			Lun		Jeu				13	Ven			Lun			Jeu			13	Dim					
14	Sam			Lun		Jeu		14	Sam			Mar		Ven				14	Sam			Mar			Ven			14	Lun					
15	Dim			Mar		Ven		15	Dim			Mer		Sam				15	Dim			Mer			Sam			15	Mar					
16	Lun			Mer		Sam		16	Lun			Jeu		Dim				16	Lun			Jeu			Dim			16	Mer					
17	Mar			Jeu		Dim		17	Mar			Ven		Lun				17	Mar			Ven			Lun			17	Jeu					
18	Mer			Ven		Lun		18	Mer			Sam		Mar				18	Mer			Sam			Lun			18	Ven					
19	Jeu			Sam		Mar		19	Jeu			Dim		Mer				19	Jeu			Dim			Mer			19	Sam					
20	Ven			Dim		Mer		20	Ven			Lun		Jeu				20	Ven			Lun			Jeu			20	Dim					
21	Sam			Lun		Jeu		21	Sam			Mar		Ven				21	Sam			Mar			Jeu			21	Lun					
22	Dim			Mar		Ven		22	Dim			Mer		Sam				22	Dim			Mer			Ven			22	Mar					
23	Lun			Mer		Sam		23	Lun			Jeu		Dim				23	Lun			Jeu			Sam			23	Mer					
24	Mar			Jeu		Dim		24	Mar			Ven		Lun				24	Mar			Ven			Dim			24	Jeu					
25	Mer			Ven		Lun		25	Mer	Noël		Sam		Mar				25	Mer			Sam			Lun			25	Ven					
26	Jeu			Sam		Mar		26	Jeu			Dim		Mer				26	Jeu			Dim			Mer			26	Sam					
27	Ven			Dim		Mer		27	Ven			Lun		Jeu				27	Ven			Lun			Jeu			27	Dim					
28	Sam			Lun		Jeu		28	Sam			Mar		Ven				28	Sam			Mar			Jeu			28	Dim					
29	Dim			Mar		Ven		29	Dim			Mer		Sam				29	Dim			Mer			Ven			29	Lun					
30	Lun			Mer		Sam		30	Lun			Jeu		Dim				30	Lun			Jeu			Sam			30	Mar					
31				Jeu				31	Mar			Ven		Sam				31	Mar			Ven			Dim			31						
		0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0					0,0	0,0			0,0	0,0					0,0	0,0				

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 402,0

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

1/2 journée de
soutenance - reste du
temps en entreprise